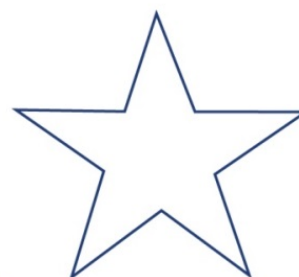
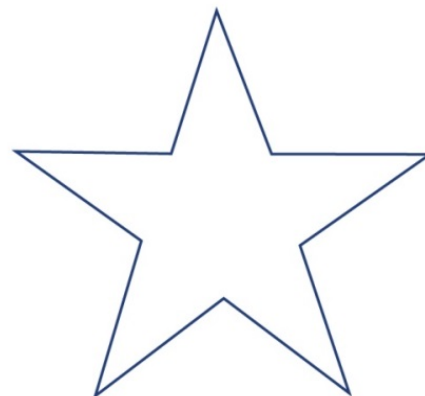


Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

-
2014
2020
-



Version du 16/10/2017

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M2OP008
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Pays de la Loire 2014-2020
Version	2016.3
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 juin 2017

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

La Région des Pays de la Loire a été désignée autorité de gestion et la Direction régionale des finances publiques, autorité de certification, le 31 août 2016, par courrier du Premier ministre.

Synthèse de la réalisation du PO régional FEDER/FSE des Pays de la Loire au 31 décembre 2016

Le Rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2016 a mis en avant le lancement du Programme opérationnel et les spécificités pour les années 2014 et 2015. A présent, le RAMO 2017, validé lors du CRS du 26 juin 2017, et établi sur les données 2016, marque la mise en œuvre effective du Programme et des procédures de gestion tant d'un point de vue de la programmation que de la certification.

1. Synthèse financière globale :

Au 31 décembre 2016, il a été programmé 166 dossiers dont 118 dossiers au titre du FEDER et 48 dossiers pour le FSE.

• Synthèse pour le FEDER :

La participation communautaire FEDER pour les 118 dossiers programmés s'élève à 32,16 M€ soit 11 % de la maquette pour un coût total de 114 M€ De plus, 24 contrôles de service fait ont été validés par l'autorité de certification à la fin de l'année 2016 pour un montant total de FEDER de **2,7 M€** et un coût total de dépenses certifiées de **7,4 M€**

L'axe 1, bénéficiant de la dotation financière la plus conséquente (117 700 000 €), a continué la progression amorcée dès le début de la programmation avec plus de 19 M€ de FEDER programmé. Le montant total de dépenses programmé sur l'axe 1 s'élève ainsi à 64,54 M€, soit un taux d'exécution de 25%. La bonne consommation des crédits sur cet axe s'explique notamment par la programmation de dossiers d'infrastructures de recherche (8,9 M€) et de démarche « recherche-formation-innovation » (2,8 M€) aux montages financiers aboutis permettant la réalisation de paiements.

Concernant l'axe 2, la programmation a été effective sur la partie « usages » pour un montant total de FEDER programmé de 1,2 M€, soit une consommation de 35% de l'enveloppe de la maquette dédiée aux projets d'usages. S'agissant des projets de déploiement du très haut débit et malgré les fortes demandes de subvention de la part des Conseils départementaux, l'absence d'adoption du régime d'aide relatif aux infrastructures Très Haut Débit n'a pas permis le démarrage de la programmation.

S'agissant de l'axe 3, le niveau de programmation est le plus élevé avec un taux de consommation de la maquette de 23%, soit 4,6 M€ de FEDER. Cet axe a été fortement sollicité par des technopoles pour soutenir des actions d'accompagnement d'entreprises en phase de pré-incubation, incubation et post-incubation. Toutefois, le niveau de consommation des enveloppes apparaît relativement hétérogènes et un ajustement de la maquette entre dispositifs pourraient être envisagés en 2017 pour faciliter la mobilisation des crédits sur les dispositifs les plus consommateurs.

Sur l'axe 4, la programmation a démarré sur l'ensemble des actions, excepté sur l'action 411 relative à la production d'énergie issue de sources renouvelables pour laquelle le lancement d'un appel à projets est envisagé pour 2017.

Ainsi, il a été programmé 4,6 M€ de FEDER sur cet axe aux actions très diversifiées, soit une consommation de la maquette de 6%. En 2016, en complément de la dynamique de programmation amorcée en 2015, il a été programmé les premiers dossiers ITI concernant la rénovation énergétique du patrimoine communal et intercommunal (4.2.3), les plans climats territoriaux (4.4.1) ainsi que des dossiers sur les pôles d'échanges multimodaux (4.3.1) et un projet en lien avec les éco-filières (4.6.1).

L'axe 5 est fortement lié à l'approche territoriale (70% de l'enveloppe, soit 20,50 M€). La programmation des premiers dossiers ITI (5.2.1 et 5.3.1) a pu démarrer suite au conventionnement des plans d'actions avec les chefs de file des ITI. Par ailleurs, la dynamique de programmation des dossiers relatifs au réseau des espaces protégés (5.2.2) continue d'être constante avec un taux de programmation de 14%, soit 1,25 M€ de FEDER.

Sur l'axe 6, il a été programmé les 3 premiers dossiers relatifs à des aménagements sportifs dans des quartiers relevant de la politique de la ville. Cet axe relève entièrement de l'approche territoriale et une visibilité sur la consommation des crédits a été obtenue grâce aux plans d'action des ITI.

Enfin sur l'axe 8 relatif à l'assistance technique, aucun dossier n'a été programmé mais deux dossiers seront instruits en 2017.

- **Synthèse pour le FSE :**

Au 31 décembre 2016, le **montant FSE programmé sur l'axe 7 est de 61,88 M€ représentant 83,44 % de l'axe** et 118,46 M€ de DPN. Le **reste à programmer est de 12,28 M€**. De plus 9 contrôles de service fait (pour 5 opérations) ont été validés par l'autorité de certification à la fin de l'année 2016 pour un montant total de FSE de 1,24 M€ et un coût total de dépenses certifiées de 2,48 M€. La répartition de la programmation est :

- **PI 10.2** : 1 dossier porté par l'Université d'Angers (projet DARE - Dispositif d'accompagnement à la réussite des étudiants) a été programmé à hauteur de 443 100 € sur trois années, soit 0,59 % de l'axe et 886 200 € de DPN. Pour dynamiser la programmation, des actions de sensibilisation auprès des acteurs continuent à être réalisées.
- **PI 10.3** : programmation la plus importante avec un montant total de 60,68 M€, soit 81,81 % de l'axe et 116,47 M€ de DPN, pour 44 dossiers
- **PI 10.4** : programmation de 758 660 €, soit 1,02 % de l'axe et de 1,4 M€ de DPN, pour 2 dossiers

Enfin sur l'axe 9 relatif à l'assistance technique, un dossier a été programmé à hauteur de 816 737 € soit 32,13 % de l'axe et 1,63 M€ de DPN.

2. Synthèse sur l'avancement physique du programme :

Au 31 décembre 2016, le taux de programmation a plus que doublé par rapport à 2015, pour autant, la **majorité des opérations FEDER ne sont pas physiquement achevées**. Par conséquent, un nombre très faible d'indicateurs de réalisation est donc disponible. Toutefois, pour garantir l'atteinte du cadre de performance à échéance de 2018, un suivi régulier est effectué recensant les données prévisionnelles et réalisées sur l'avancement physique du programme.

S'agissant des indicateurs financiers, 24 certificats de service fait ont été réalisés et certifiés par l'autorité de certification.

Pour le **FSE**, les opérations programmées sont en cours d'exécution en 2016. Les informations relatives aux indicateurs commencent à remonter de la part des bénéficiaires concernés. Au titre du RAMO 2017, seules les données nettes, après vérifications nécessaires sur leur complétude et sur l'éligibilité du public sont intégrées dans les tableaux correspondants de la partie A.

Toutefois, les requêtes globales en données brutes sont présentées dans la partie B. Elles laissent augurer l'atteinte des cibles du cadre de performance (cf. point 11.1). Elles seront intégrées dans la partie A lors de prochains RAMO, après leurs vérifications.

S'agissant des indicateurs financiers, 9 certificats de service fait (pour 5 opérations) ont été réalisés et certifiés par l'autorité de certification.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	<p>Au 31 décembre 2016, 42 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 19,05 M€ soit 16 % de la maquette FEDER pour l'axe 1 (117,7 M€) et une augmentation de la programmation de 70% par rapport à 2015.</p> <p>PI 1.a – OS 1.1 Action 1.1.1 : Bon niveau de programmation (20,72 % des crédits consommés). Action 1.1.2 : 1 dossier programmé en 2016 (325 000€ UE). Action 1.1.3 : les 2 premiers dossiers ont été programmés en 2016 (28% des crédits consommés).</p> <p>Par ailleurs, sur la PI 1.a, 2 contrôles de service fait (CSF) ont été certifiés pour un montant total de dépenses de 2 238 258 € soit 744 297 € de FEDER versé aux bénéficiaires.</p> <p>PI 1.b – OS 1.2 Action 1.2.1 : Taux de programmation : 9,49 % de l'enveloppe prévisionnelle. Action 1.2.2 : Taux de programmation : 35 % de l'enveloppe prévisionnelle. Action 1.2.3 : Forte programmation avec 7 dossiers pour 1,3 M€ de FEDER (21 % de l'enveloppe prévisionnelle).</p> <p>Egalement, sur la PI 1.b, il a été certifié 7 CSF pour un montant total de dépenses de 1 587 845 € permettant de payer les bénéficiaires à hauteur de 810 447 € de FEDER.</p> <p>Le détail de la programmation et de la consommation des crédits européens est précisé à la partie B – point 11.1 « Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme ».</p>
2	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité	<p>Au 31 décembre 2016, 6 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 1,2 M€ soit 5,3 % de la maquette FEDER pour l'axe 2 (23,55 M€).</p> <p>PI 2.a – OS 2.1 Action 2.1.1 : aucun dossier n'a pu être programmé en 2016 en raison de l'absence de réglementation sur les aides d'Etat.</p> <p>PI 2.c – OS 2.2</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Action 2.2.1 : 6 dossiers ont été programmés pour 1,2 M€ de FEDER, soit 35% de la consommation de la maquette.</p> <p>Le détail de la programmation et de la consommation des crédits européens est précisé à la partie B – point 11.1 « Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme ».</p>
3	Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises	<p>Au 31 décembre 2016, il a été programmé 4,6 M€ de FEDER soit 22,50 % de la maquette FEDER pour l'axe 3 (20 600 000 €). Après un fort démarrage en termes de programmation en 2015, le rythme de la programmation a été plus modéré en 2016.</p> <p>PI 3.a – OS 3.1</p> <p>Action 3.1.1 : 2 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 716 692 €, soit une consommation de la maquette de 39,75%. De plus, 5 CSF ont été certifiés pour un montant total de dépenses de 1 950 227 € soit un versement de FEDER de 682 580 € aux bénéficiaires concernés.</p> <p>PI 3.d – OS 3.2</p> <p>Action 3.2.1 : 2 dossiers portés par la Chambre de commerce et de l'industrie régionale ont été programmés en 2016 portant le taux de programmation à 15,43 % de l'enveloppe prévisionnelle.</p> <p>Le détail de la programmation et de la consommation des crédits européens est précisé à la partie B – point 11.1 « Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme ».</p>
4	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs	<p>Au 31 décembre 2016, 24 dossiers ont été programmés sur l'axe 4 pour une participation communautaire totale de 4 660 711,05 € soit 6,33 % de la maquette FEDER (73,6 M€).</p> <p>PI 4.a – OS 4.1</p> <p>Actions 4.1.1 et 4.1.2 (action ITI) : Aucun dossier programmé.</p> <p>PI 4.c – OS 4.2</p> <p>Action 4.2.1 : 16 dossiers de logements sociaux ont été programmés en 2016, soit 17,89% de la maquette consommée (12,5M€). 2 dossiers de logements sociaux ont été soldés pour 1 060 000€ de dépenses totales certifiées et 212 000€ de FEDER versé aux bénéficiaires.</p> <p>Action 4.2.2 : Aucun dossier programmé en 2016.</p> <p>Action 4.2.3 (action ITI) : 1 dossier programmé (2,07 % de la maquette).</p> <p>Action 4.2.4 (action ITI) : Aucun dossier programmé, 3 dossiers identifiés dans les plans d'action ITI.</p> <p>PI 4.e – OS 4.3</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Actions 4.3.1 et 4.3.2 : 1 dossier de pôle d'échange multimodal a été programmé pour 1,1M€ de FEDER.</p> <p>PI 4.e – OS 4.4 Action 4.4.1 (action ITI) : 4 dossiers programmés (11,31% de la maquette).</p> <p>PI 4.e – OS 4.5 Action 4.5.1 (action ITI) : 1 dossier programmé en 2016. Un appel à manifestation d'intérêt a été réalisé en 2016.</p> <p>PI 4.f – OS 4.6 Action 4.6.1 : 1 dossier a été programmé (600 k€).</p> <p>Le détail de la programmation et de la consommation des crédits européens est précisé à la partie B – point 11.1 « Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme ».</p>
5	Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement	<p>Au 31 décembre 2016, 25 dossiers ont été programmés correspondant à une participation communautaire de 1 892 302,41 € soit 6,43 % de la maquette FEDER pour l'axe 5. La maquette de l'axe 5 est de 29 450 000 €, et concerne 5 actions.</p> <p>PI 5.a – OT 5 - OS 5.1 Actions 5.1.1 et 5.1.2 (action ITI) : aucun dossier n'a été programmé.</p> <p>PI 6.d – OT 6 - OS 5.2 Action 5.2.1 (action ITI) : 1 dossier a été programmé pour 289 745 € de FEDER (3,24% de la maquette).</p> <p>Action 5.2.2 : en 2016, il a été programmé 16 dossiers pour 756 162 € de FEDER. Au total, 14 % de l'enveloppe prévisionnelle a été consommé. Il a également été certifié 8 CSF pour 264 582 € de FEDER et 535 140 € de dépenses totales.</p> <p>PI 6.d – OT 6 - OS 5.3 Action 5.3.1 (action ITI) : un premier dossier relatif à une friche urbaine a été programmé.</p> <p>Le détail de la programmation et de la consommation des crédits européens est précisé à la partie B – point 11.1 « Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme ».</p>
6	Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de	<p>Le démarrage de la programmation sur l'axe 6 a pu être effectif après la finalisation des plans d'actions ITI dans le cadre de l'approche territoriale.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	discrimination	<p>Ainsi, au 31 décembre 2016, 3 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 669 492 €, soit 2,27% de consommation de la maquette.</p> <p>Le détail de la programmation et de la consommation des crédits européens est précisé à la partie B – point 11.1 « Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme ».</p>
7	Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie	<p>Au 31 décembre 2016 : 47 dossiers programmés pour 61,88 M€, soit 83,44 % de l'axe et 118,46 M€ de DPN.</p> <p>PI 10.2 (OS7.1 et 7.2) : 1 dossier programmé – Projet DARE de l'Université d'Angers pour 0,44 M€, soit 9,8% de la dotation, 0,59% de l'axe et 886 200 € de DPN.</p> <p>PI 10.3 : très bonne programmation de 60,68 M€, soit 81,81 % de l'axe et 116,17 M€ de DPN, pour 44 dossiers.</p> <p>Action 7.3.1 : 2 dossiers "Je Me Qualifie" programmés pour un montant de 37,5 M€ en 2015 et 8,75 M€ en 2016, soit un total de 45,63 M€ pour la qualification des demandeurs d'emplois sur 2015-2017, soit 109,68% de la maquette réservée à cette action. Le public visé concerne les chômeurs à bas niveau de qualification ou rencontrant des difficultés particulières d'intégration sur le marché du travail.</p> <p>Action 7.3.2 : 37 dossiers programmés (12 en 2015 et 25 en 2016) pour 9,43 M€ de FSE pour l'apprentissage, soit 50,50 % de cette action. Pour réguler la programmation, un appel à projets a été mis en place début 2017.</p> <p>Action 7.4.1 : 3 dossiers programmés pour 2,63 M€ pour la formation de 1 834 détenus, soit 93,89% de l'action.</p> <p>Action 7.4.2 : 3 dossiers programmés pour 3 M€ pour l'acquisition des compétences clés, soit 115,38% de l'action.</p> <p>PI 10.4 : programmation satisfaisante pour 758 660 €, soit 1,02 % de l'axe et 1,4 M€ de DPN.</p> <p>OS 7.5 : 1 dossier programmé pour 642 579 € de FSE pour le Service public régional de l'orientation (SPRO), soit 42,84 % de l'OS.</p> <p>OS 7.6 : 1 dossier programmé pour 116 081 € de FSE pour l'orientation de 5 388 femmes et seniors en amont du système de formation, soit 4,64 % de l'OS.</p>
8	Assistance technique FEDER	Aucun dossier n'a été programmé sur l'assistance technique FEDER en 2016.
9	Assistance technique FSE	1 dossier programme pour 816 737 €, soit 32,13 % de la maquette. Il concerne les dépenses de personnel du service gestionnaire du FSE au sein de la Région.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	664,00			3,50			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	664,00			48,75			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	1 373,00			34,50			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	1 373,00			703,20			
F	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m ²	Plus développées	97 735,00			2 400,00			Cet indicateur relève du cadre de performance. Au regard des dossiers programmés, des calendriers de réalisation et de la donnée prévisionnelle des surfaces de recherche créées et réhabilitées, il

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											semble fort probable que la valeur intermédiaire établie dans le cadre de performance soit atteinte (27 924 m²) en 2018.
S	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	Plus développées	97 735,00			37 222,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	32,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	547,00					
F	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	0,00					
S	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	29 876,00					

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Rattraper une partie du retard de la région dans les domaines de recherche et d'innovation en lien avec les spécialisations intelligentes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-1	Part de la DIRDA par rapport au PIB	Pourcentage	Plus développées	0,38	2011	0,49			Donnée actualisée (2013) Donnée disponible à n-2 transmise par le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-1	Part de la DIRDA par rapport au PIB				

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 055,00			25,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 055,00			485,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	521,00			35,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	521,00			308,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	155,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	154,00					

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	1 - Accroître les projets innovants pour les entreprises dans les domaines de spécialisations intelligentes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-2	Evolution de la DIRD Entreprises par rapport au PIB	ratio	Plus développées	0,79	2011	1,01			Donnée actualisée (2013) Donnée disponible à n-2 transmise par le Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.
RES-3	Taux d'innovation dans les PME régionales dans le secteur des industries manufacturières	Pourcentage d'innovation	Plus développées	57,20	2012	66,60			Aucune actualisation possible par rapport à la valeur de référence. Résultats nationaux de l'enquête européenne CIS non encore publiés.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-2	Evolution de la DIRD Entreprises par rapport au PIB				
RES-3	Taux d'innovation dans les PME régionales dans le secteur des industries manufacturières	0,00		0,00	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	Plus développées	5 771,00			0,00			
S	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	Plus développées	5 771,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	0,00					
S	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	0,00					

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les communautés d'innovation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-4	Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation prioritaires	pourcentage	Plus développées	3,80	2013	100,00	7,02		Le syndicat mixte GIGALIS est nouvellement en charge du suivi des communautés d'innovation couvertes par le très haut débit. Cette compétence lui a été confiée par décision du préfet le 27 novembre 2015. Après constitution et élaboration des outils nécessaire à l'observatoire des communautés d'innovation, GIGALIS a transmis des données actualisées à partir de 2017. Une étude est actuellement en cours pour stabiliser les données disponibles au 1er semestre 2017.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-4	Taux de couverture par le très haut débit des communautés d'innovation prioritaires	6,12		4,99	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	Nombre de jeux de données	Plus développées	1 300,00						
S	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	Nombre de jeux de données	Plus développées	1 300,00						
F	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	Nombre de comptes	Plus développées	5 000,00						
S	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	Nombre de comptes	Plus développées	5 000,00			60 629,00			Au regard de l'intitulé de l'indicateur, la valeur cible a été mal définie puisque le chiffre de 5 000 comptes représente le différentiel entre les comptes déjà créés avant le début de la programmation et les nouveaux comptes créés. Toutefois, il s'agit ici de comptabiliser pour chaque dossier départemental programmé le nombre de comptes élèves enseignants déployés sur le portail E-Lyco. Ainsi, l'objectif à atteindre est de 360 000

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											comptes actifs élèves /enseignants déployés sur les portails E-Lyco.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	0,00					
S	REA-3	Nombre de jeux de données disponibles sur les plateformes financées par le FEDER	0,00					
F	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	0,00					
S	REA4	Nombre de comptes élèves/enseignants déployés sur le portail E-LYCO	0,00					

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	1 - Accroître l'offre de services numériques et les usages associés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-5	Nombre de jeux de données téléchargés sur la plateforme régionale	Nombre de jeux de données téléchargés	Plus développées	11 294,00	2013	88 400,00	71 878,00		La valeur proposée dans le RAMO est de 54 929 jeux de données. Cette valeur correspond à la moyenne annuelle des téléchargements des jeux données entre 2013 et 2015 (valeur 2013 : 11 294 – 2014 : 27 781 – 2015 : 125 711- 2016 : 122 725). Cette méthode de calcul a été retenue afin d'obtenir au terme des sept années de programmation, la valeur moyenne traduisant l'appropriation par le grand public des données en Open Data. Par ailleurs, l'atteinte de la valeur cible de 88 400 téléchargements semble réalisable et proportionnée par rapport à l'évolution de l'Open Data en région.
RES-6	Nombre de visites mensuelles sur le portail E-lyco par les élèves et les enseignants	Nombre de visites	Plus développées	2 256 371,00	2014	2 820 463,00	2 818 997,00		Valeurs obtenues à partir de janvier de l'année n

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-5	Nombre de jeux de données téléchargés sur la plateforme régionale	54 929,00		19 537,00	
RES-6	Nombre de visites mensuelles sur le portail E-lyco par les élèves et les enseignants	2 251 672,00		2 256 371,00	

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	893,00			0,00			Indicateur relevant du cadre de performance. La valeur prévisionnelle permet de garantir l'atteinte de la cible intermédiaire (255 entreprises) en 2018.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	893,00			426,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	46,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	46,00			0,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	837,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	837,00			426,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	415,00			0,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	Entreprises	Plus développées	415,00			208,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		entreprises bénéficiant d'un soutien									
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	86,00			0,00			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	86,00			543,00			Ce chiffre sera réajusté à l'achèvement de l'opération en fonction des emplois réellement créés

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	366,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	366,00					
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	163,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		entreprises bénéficiant d'un soutien						
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	493,00					

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1 - Favoriser le renouvellement et l'accroissement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-7	Nombre de création d'entreprises	Nombre d'entreprises	Plus développées	22 168,00	2012	41 879,00	21 963,00		Actualisation disponible : année 2016 source INSEE Le nombre de création d'entreprises est légèrement reparti en 2016 après une baisse de 6,18% entre 2014 et 2015.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-7	Nombre de création d'entreprises			22 979,00	

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 011,00			0,00			Indicateur relevant du cadre de performance. au regard des dossiers programmés, des calendriers de réalisations et de la données prévisionnelle des entreprises bénéficiant d'un soutien, il semble fort probable que la valeur intermédiaire établie dans le cadre de performance soit atteinte (289) en 2018.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 011,00			749,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 011,00			0,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 011,00			749,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	90,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	90,00					

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	1 - Accroître la compétitivité des PME pour faire face aux mutations économiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-8	Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises	pourcentage d'évolution	Plus développées	100,00		0,00			<p>Impossibilité d'actualiser la valeur de référence (100 étant une valeur par défaut).</p> <p>La valeur de référence est de 8,2% d'évolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises. Cette donnée est une valeur moyenne établie à partir d'une étude relative à l'évolution du CA des entreprises ayant suivi DINAMIC sur une période allant de 09 à 13 (suivi des 3 millésimes 09-10-11 sur 3 années) en comparaison avec le CA d'une population régionale de référence (année 2013).</p> <p>Valeur établie suite au plan d'action relatif à la conditionnalité ex-ante G7.</p> <p>Une nouvelle étude sera lancée par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie Régionale en 2017 pour analyser l'évolution du chiffre d'affaires des entreprises ayant suivi le dispositif DINAMIC sur la période allant de 2012 à 2015 (suivi des 3 millésimes sur 3 ans données à n-4).</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-8	Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises	0,00		8,20	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	14,80			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	14,80			0,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	4 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	4 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre:	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergie issue de sources renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES-9	Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables	ktep	Plus développées	510,00	2008	1 287,00	0,00		Précision sur l'intitulé pour l'actualisation de la donnée : "Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables (hors carburant)" La donnée 2014 a été réactualisée par rapport au RAMO 2015 suite à une étude menée par Air Pays de la Loire. Donnée disponible : année 2014

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES-9	Production annuelle régionale d'énergie issue de sources renouvelables	0,00		740,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 870,00			53,00			Indicateur relevant du cadre de performance. La valeur prévisionnelle se situe à ce stade à 68% de la valeur intermédiaire du cadre de performance. Grâce à la programmation constante et ciblée des dossiers de logement social, la valeur intermédiaire est susceptible d'être atteinte en 2018 (objectif 85% de la cible soit 1 183 ménages).
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	4 870,00			944,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	2 132 352,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle	kWh/an	Plus développées	2 132 352,00			220 431,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		d'énergie primaire des bâtiments publics									
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 905,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	6 905,00			1 293,58			
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 743 578,00			0,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	1 743 578,00			117 470,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	166,00					
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la	57 607,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics						
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	212,50					
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00					
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	1 - Améliorer la performance énergétique des logements et bâtiments publics

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire	ktep	Plus développées	3 700,00	2008	3 000,00			Données actualisées (2014) - données obtenues tous les 3 ans. Précision sur l'intitulé et les données valorisées pour l'actualisation : "Consommation d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire corrigée du climat" Source : Air Pays de la Loire (DROPEC)

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES10	Consommation globale d'énergie finale pour le secteur résidentiel et tertiaire			3 256,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 889,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	3 889,00			2 420,00			
F	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	Plus développées	106 400,00			0,00			Indicateur relevant du cadre de performance.
S	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	Plus développées	106 400,00			635,00			
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	Plus développées	121,00			0,00			Indicateur relevant du cadre de performance.
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	Plus développées	121,00			0,60			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
F	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	0,00					
S	REA-5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	0,00					
F	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,00					
S	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	0,10					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	1 - Accroître le recours aux transports collectifs

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES11	Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (bus, car, tramway, train)	pourcentage de personne	Plus développées	6,20	2010	10,00	7,00		Données actualisées (2013) - données obtenues tous les 3 ans. Source INSEE recensement de la population. Précision sur l'intitulé et les données valorisées pour l'actualisation : " Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (mode de transport principal utilisé le plus souvent pour aller travailler, par les personnes qui ont un emploi)"
RES12	Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile	pourcentage de personnes	Plus développées	71,00	2010	65,00	78,60		Données actualisées (2013) - données obtenues tous les 3 ans. source INSEE recensement de la population. Augmentation du taux d'utilisation de la voiture individuelle par rapport aux projections en raison de l'augmentation de la population se logeant en 2ème et 3ème couronne et ayant très faiblement accès aux transports en commun. Précision sur l'intitulé et les données valorisées pour l'actualisation : " Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile (mode de transport principal utilisé le plus souvent pour aller travailler, par les personnes qui ont un emploi)"

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES11	Pourcentage de la population régionale utilisant les transports en commun (bus, car, tramway, train)				
RES12	Pourcentage de la population régionale utilisant un véhicule automobile				

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	2 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les agglomérations

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES13	Population régionale couverte par un plan climat-énergie territoire	personnes	Plus développées	2 043 299,00	2010	2 547 428,00			Valeur actualisée : année 2015. Constat d'une diminution du nombre de personnes couverte par un PCAET car lors de la fixation de la valeur de référence de l'indicateur, il a été pris en compte par erreur un double-zonage

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES13	Population régionale couverte par un plan climat-énergie territoire	2 028 404,00		2 028 404,00	

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	3 - Accroître l'utilisation des modes de déplacements doux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES14	Part des modes doux dans les déplacements locaux du lundi au vendredi	Pourcentage de personnes	Plus développées	20,80	2008	29,00			<p>L'INSEE a réalisée une étude en 2015 à partir du recensement de la population.</p> <p>Les données obtenues sont plus restrictives que la cible initiale de l'indicateur "part de population active se rendant à vélo au travail" soit 2,4% au niveau régional en 2015.</p> <p>En effet, les modes doux peuvent comprendre l'ensemble des mode de déplacements que sont la marche à pied, le vélo et les transports en commun.</p> <p>Toutefois, en l'absence d'étude plus globale et au regard de la caducité de la valeur de référence (2008), il a été fait le choix de retenir cet indicateur. Par conséquent et en l'absence d'étude de grande envergure sur les modes doux de façon récurrente, la valeur cible sera amenée à être revue pour cibler les seuls vélos (objectif cible proposé : 3.5%).</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES14	Part des modes doux dans les déplacements locaux du lundi au vendredi	2,40			

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4f - Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de telles technologies

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	22,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	22,00			7,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
Priorité d'investissement	4f - Favoriser la recherche et l'innovation concernant les technologies à faible émission de carbone et l'adoption de telles technologies
Objectif spécifique	1 - Augmenter le nombre d'entreprises intégrant les éco-filières

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES15	Evolution du nombre d'entreprises engagées dans les éco-filières	Entreprises	Plus développées	682,00	2014	750,00			Valeur actualisée : année 2014

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES15	Evolution du nombre d'entreprises engagées dans les éco-filières			761,00	

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	72 493,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	72 493,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00					
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00					

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	1 - Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES16	Part de population vivant dans des zones à risques couverte par ces PPRI	Personnes	Plus développées	1 739 139,00	2014	2 248 521,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES16	Part de population vivant dans des zones à risques couverte par ces PPRI	2 066 223,00		1 739 139,00	

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	367 733,00			97 639,60			Cet indicateur relève du cadre de performance. Ces actions ont fait l'objet de nombreux paiements permettant d'ores et déjà de garantir l'atteinte du cadre de performance pour 2018. Un suivi particulier de doubles-zonage est mis en place au paiement pour éviter les doubles comptes.
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	367 733,00			205 015,04			A la programmation, il n'est pas possible de retirer les double-zonages, c'est pourquoi la valeur prévisionnelle sera réajustée à la réalisation des opérations.

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour	13 443,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		atteindre un meilleur état de conservation						
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	71 624,00					

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	1 - Renforcer les fonctionnalités des espaces protégés par une gestion adaptée

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES17	Evolution de la superficie du territoire protégé	pourcentage d'espaces protégés	Plus développées	20,00	2014	22,00			<p>Une erreur de calcul a été opérée lors de la définition de la valeur de référence. Celle-ci a été établie à partir de la méthode de calcul suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification de la superficie en hectares des zones naturelles et par commune : 823 002 hectares. Ce chiffre a été converti en km², soit 8 230 km² - Identification de la superficie de la région des Pays de la Loire : 32 081,8 km² - Calcul de la part d'espaces protégés en Pays de la Loire : 8 230 Km² d'espaces protégés/ 32 081,8 km² superficie de la région Pays de la Loire, soit 20%. <p>La valeur de référence ne s'élève pas à 20% mais à 25,65%. Au regard de cette nouvelle valeur de référence, l'évolution de la superficie du territoire protégé passe à 25,75% en 2015 (la région dispose à présent de 8 260 km² d'espaces protégés) et la cible visée s'élève à 27% (+2% d'augmentation comme initialement envisagé).</p>

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES17	Evolution de la superficie du territoire protégé	25,75		25,65	

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	24,74			0,00			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	Plus développées	24,74			8,15			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00					
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00					

Axe prioritaire	5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	1 - Redonner une vocation aux sites urbains pollués de la région

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES18	Taux de friches reconverties	pourcentage de friches reconverties	Plus développées		2014	0,00			Aucune actualisation possible par rapport à la valeur de référence (valeur établie suite au plan d'action relatif à la conditionnalité ex-ante G7).

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES18	Taux de friches reconverties	0,00		0,00	

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	57 745,00			0,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	57 745,00			9 650,00			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	73 237,00			0,00			Indicateur relevant du cadre de performance. L'axe 6 est dédié à l'approche territoriale. Les plans d'action contractualisés avec les iTi permettent de garantir une programmation dynamique et ciblée pour atteindre la valeur intermédiaire du cadre de performance en 2018 (20 925m²).
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	Plus développées	73 237,00			2 340,00			
F	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	Personnes	Plus développées	783 245,00			0,00			
S	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	Personnes	Plus développées	783 245,00			47 475,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00					
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00					
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00					
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00					
F	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	0,00					
S	REA-7	Population concernée par l'investissement projeté	0,00					

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	1 - Réduire les inégalités de revenus au sein des territoires urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
RES19	Ecart entre le revenu médian des quartiers défavorisés et le revenu médian de l'ensemble de la population des territoires urbains	Euros	Plus développées	2 321,00	2014	1 741,00			Aucune actualisation disponible par rapport à la valeur de référence. Une étude INSEE sera en cours de réalisation courant 2016

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
RES19	Ecart entre le revenu médian des quartiers défavorisés et le revenu médian de l'ensemble de la population des territoires urbains	0,00		0,00	

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	six mois après la fin de leur participation														
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développées	Proportion		Proportion	74,50%			0,00			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développées	Proportion		Proportion	28,20%			0,00			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1ère année	Plus développées	Proportion		Proportion	60,00%			0,00			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développées	Proportion		Proportion	40,00%			0,00			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa1	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières technologiques	Plus développés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa2	Taux de poursuite dans l'enseignement supérieur des bacheliers issus des filières professionnelles	Plus développés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa3	Taux de poursuite des étudiants boursiers dans l'enseignement supérieur en 1ère année	Plus développés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa4	Taux de réussite des étudiants issus des bacs technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur en première année	Plus développés	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	que les Roms)													
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	l'enseignement secondaire (CITE 2)							
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb1	Nombre de lycéens accompagnés dans les filières technologiques et professionnelles	Plus développées	Nombre de lycéens	7 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
FSEb2	Nombre d'étudiants boursiers ou issus des bacs technologiques et professionnels en première année d'enseignement supérieur	Plus développées	Nombre d'étudiants accompagnés	4 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb1	Nombre de lycéens accompagnés dans les filières technologiques et professionnelles	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb2	Nombre d'étudiants boursiers ou issus des bacs technologiques et professionnels en première année d'enseignement supérieur	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					10,00	10,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					19,00	13,00	6,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					161,00	126,00	35,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					48,00	34,00	14,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					62,00	62,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation														
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	10,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	13,00	6,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	126,00	35,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	34,00	14,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	62,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	Proportion	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	75,00%			120,00			90,00%	87,67%	94,59%	%	%	%	
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	Proportion		Proportion	83,00%						%	%	%	%	%	%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	Proportion	CO17 autres personnes défavorisées	Proportion	50,00%			71,50			35,75%	35,75%	%	%	%	%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	Proportion	CO17 autres personnes défavorisées	Proportion	75,00%			0,00			0,00%	0,00%	%	%	%	%	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa5	Taux d'obtention d'une qualification pour les demandeurs d'emploi	Plus développées	90,00%	87,67%	94,59%	0,00%	0,00%	0,00%		90,00%	87,67%	94,59%	90,00%	87,67%	94,59%	
FSEa6	Taux de réussite à l'obtention d'une qualification pour les jeunes en apprentissage	Plus développées	84,64%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
FSEa7	Participants défavorisés (détenus) ayant validé un projet professionnel	Plus développées	35,75%	35,75%	%	0,00%	0,00%	0,00%		35,75%	35,75%	%	35,75%	35,75%	0,00%	
FSEa8	Parcours de formation réalisés par les personnes défavorisées (personnes ne maîtrisant pas les compétences clés)	Plus développées	0,00%	0,00%	%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	%	0,00%	0,00%	0,00%	

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	9 165,00	5 407,00	3 758,00	110,00	73,00	37,00	0,01	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				18,00	15,00	3,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				358,00	358,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				110,00	103,00	7,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				10,00	10,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				9,00	9,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				375,00	363,00	12,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				54,00	45,00	9,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				32,00	16,00	16,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				2,00	2,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les	Plus développées				8,00	4,00	4,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	communautés marginalisées telles que les Roms)													
CO16	participants handicapés	Plus développées				4,00	2,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				358,00	358,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				55,00	31,00	24,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					476,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	110,00	73,00	37,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	18,00	15,00	3,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	358,00	358,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	110,00	103,00	7,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	10,00	10,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	9,00	9,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	375,00	363,00	12,00

	ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)							
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	54,00	45,00	9,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	32,00	16,00	16,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	8,00	4,00	4,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	4,00	2,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	358,00	358,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	55,00	31,00	24,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			476,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb3	Nombre d'établissements accueillant de jeunes apprentis qui mettent en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'apprentissage	Plus développées	Nombre d'établissements de formation des jeunes apprentis	45,00			37,00	0,00	0,00	0,82					
FSEb4	Autres personnes défavorisées (détenus)	Plus développées	Nombre de détenus	2 629,00			358,00	358,00	0,00	0,14					
FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Plus développées	Nombre de personnes en situation de besoin de compétences clés	9 282,00			0,00	0,00	0,00	0,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb3	Nombre d'établissements accueillant de jeunes apprentis qui mettent en oeuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'apprentissage	Plus développées	37,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb4	Autres personnes défavorisées (détenus)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	358,00	358,00	0,00
FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation														
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	six mois après la fin de leur participation					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développés	Nombre		Nombre	5 140 000,00			0,13			675 000,00	0,00	0,00				
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développés	Nombre		Nombre	38,50			0,13			5,11	0,00	0,00				
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développés	Nombre		Nombre	1 474,00			0,00			0,00	0,00	0,00				

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSEa9	Nombre de connexion aux outils d'orientation	Plus développés	675 000,00	0,00	0,00	675 000,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
FSE10	Nombre d'équivalent temps plein des conseillers du SPRO qui ont participé aux journées de professionnalisation	Plus développés	5,11	0,00	0,00	5,11	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FSE11	Nombre de seniors (+ de 50 ans) orientés vers des actions de formation	Plus développés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	enfants à charge													
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	enseignement ni formation							
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie
Priorité d'investissement	10iv - Amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail, passage plus aisé du système éducatif au monde du travail et amélioration tant de l'enseignement professionnel et des filières de formation que de leur qualité, en misant notamment sur des mécanismes permettant d'anticiper les compétences, l'adaptation des programmes d'enseignement des cours ainsi que l'introduction et la mise en place de systèmes d'apprentissage articulés autour du travail, notamment des modèles de formation en alternance et d'apprentissage

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb6	Nombre d'ETP du CARIF-OREF consacré à la préparation des projets du SPRO, notamment les journées de professionnalisation	Plus développées	Nombre d'ETP	14,00			2,97	0,00	0,00	0,21					
FSEb7	Nombre d'adultes de plus de 50 ans ou femmes orientés ou conseillés	Plus développées	Nombre de participants accompagnés ou orientés	17 199,00			0,00	0,00	0,00	0,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
FSEb6	Nombre d'ETP du CARIF-OREF consacré à la préparation des projets du SPRO, notamment les journées de professionnalisation	Plus développées	2,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FSEb7	Nombre d'adultes de plus de 50 ans ou femmes orientés ou conseillés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	1	Nombre de séminaires organisés	séminaires		12,00						
S	1	Nombre de séminaires organisés	séminaires		12,00						
F	2	nombre d'actions d'animation et de communication	actions		150,00						
S	2	nombre d'actions d'animation et de communication	actions		150,00						
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	Equivalent temps plein		37,00						
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens	Equivalent temps plein		37,00						
F	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	Formations		15,00						
S	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents	Formations		15,00						

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	1	Nombre de séminaires organisés						
S	1	Nombre de séminaires organisés						
F	2	nombre d'actions d'animation et de communication						
S	2	nombre d'actions d'animation et de communication						
F	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens						
S	3FED	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens						
F	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents						

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	4	Nombre de formations organisées par l'autorité de gestion au bénéfice de ses agents						

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2	nombre d'actions d'animation et de communication		actions	6,00			1,00	0,00	0,00	0,17					
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		Equivalent temps plein	13,00			0,00	0,00	0,00	0,00					
6	Nombre d'évaluations ou d'études d'impact		Nombre	1,00			13,00	2,00	11,00	13,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2	nombre d'actions d'animation et de communication		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
3FSE	Nombre d'agents concernés par le pilotage et la gestion des fonds européens		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Nombre d'évaluations ou d'études d'impact		0,00	0,00	0,00	13,00	2,00	11,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDER	Plus développées	3 826 103,00					
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDER	Plus développées	2 400,00					
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDER	Plus développées	0,00					
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDER	Plus développées	0,00					
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDER	Plus développées	1 950 227,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	0,00					
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDER	Plus développées	1 060 000,00					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	53,00					
4	O	REA5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDER	Plus développées	0,00					
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDER	Plus développées	0,00					
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDER	Plus développées	535 140,00					
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	97 639,60					
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDER	Plus développées	0,00					
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux	Square metres	FEDER	Plus développées						

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
			construits ou rénovés dans les zones urbaines									
7	F	fFSE1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées	2 481 546,24					
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	110,00	73,00	37,00	0,00	0,00	0,00
7	O	FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin compétences clés	FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDER	Plus développées			
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDER	Plus développées			
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDER	Plus développées			
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDER	Plus développées			
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDER	Plus développées			
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées			
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDER	Plus développées			
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est	Households	FEDER	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			amélioré						
4	O	REA 5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDER	Plus développées			
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDER	Plus développées			
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDER	Plus développées			
5	O	CO2 3	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées			
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDER	Plus développées			
6	O	CO3 9	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	Plus développées			
7	F	IFSE 1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées			
7	O	CO0 1	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	110,00	110,00	Les données relatives à cet indicateur sont indiquées dans les parties A et B du rapport.
7	O	FSE b5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin de compétences clés	FSE	Plus développées	0,00	0,00	Les données relatives à cet indicateur sont indiquées dans les parties A et B du rapport.

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	FIN-1	Dépenses certifiées au titre de l'axe 1	euro	FEDE R	Plus développées	63674040.00			261 075 000,00		
1	O	REA-1	surfaces de recherche créées et réhabilitées	m²	FEDE R	Plus développées	27924.00			97 735,00		
2	F	FIN-2	Dépenses certifiées au titre de l'axe 2	euro	FEDE R	Plus développées	15505378.00			63 574 833,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
2	O	REA-2	Nombre de Communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER	Communautés d'innovation	FEDE R	Plus développées	378			5 771,00		
3	F	FIN-3	Dépenses certifiées au titre de l'axe 3	euro	FEDE R	Plus développées	14847201			60 876 190,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	544			1 904,00		
4	F	FIN-4	Dépenses certifiées au titre de l'axe 4	euro	FEDE R	Plus développées	67021454			274 800 000,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	1392			4 870,00		
4	O	REA5	Surface intermodale aménagée pour les voyageurs	Mètre carré	FEDE R	Plus développées	30400			106 400,00		
4	O	REA-6	Linéaire de voies de modes doux	km	FEDE R	Plus développées	40			121,00		
5	F	FIN-5	Dépenses certifiées au titre de l'axe 5	euro	FEDE R	Plus développées	17956530			73 625 000,00		
5	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	Plus développées	105066			367 733,00		
6	F	FIN-6	Dépenses certifiées au titre de l'axe 6	euro	FEDE R	Plus développées	17956530			73 625 000,00		
6	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDE R	Plus développées	20925			73 237,00		
7	F	fFSE1	Montant des dépenses certifiées de l'axe 7	€	FSE	Plus développées	37400133			148 338 288,00		
7	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	2618	1545	1073	9 165,00	5 407,00	3 758,00

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
7	O	FSEb5	Autres personnes défavorisées (personnes en situation de besoin de compétences clés)	Nombre de personnes en situation de besoin de compétences clés	FSE	Plus développées	2652	884	1768	9 282,00	3 094,00	6 188,00

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	261 075 000,00	45,08	64 536 110,14	24,72%	61 772 069,05	8 148 348,81	3,12%	42
2	FEDER	Plus développées	Total	63 574 833,00	37,04	4 829 678,07	7,60%	4 829 678,07	0,00	0,00%	6
3	FEDER	Plus développées	Total	60 876 191,00	33,84	13 598 614,29	22,34%	11 162 475,28	2 479 617,90	4,07%	10
4	FEDER	Plus développées	Total	274 800 000,00	26,78	23 995 537,26	8,73%	17 848 771,12	1 249 057,07	0,45%	32
5	FEDER	Plus développées	Total	73 625 000,00	40,00	5 236 743,58	7,11%	5 054 738,78	792 224,60	1,08%	25
6	FEDER	Plus développées	Total	73 625 000,00	40,00	2 024 680,19	2,75%	2 024 680,19	0,00	0,00%	3
7	FSE	Plus développées	Total	148 338 288,00	50,00	123 768 588,57	83,44%	118 458 604,29	2 761 105,58	1,86%	47
8	FEDER	Plus développées	Total	16 797 456,00	50,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
9	FSE	Plus développées	Total	5 084 256,00	50,00	1 633 473,97	32,13%	1 633 473,97	0,00	0,00%	1
Total	FEDER	Plus développées		824 373 480,00	36,72	114 221 363,53	13,86%	102 692 412,49	12 669 248,38	1,54%	118
Total	FSE	Plus développées		153 422 544,00	50,00	125 402 062,54	81,74%	120 092 078,26	2 761 105,58	1,80%	48
Total général				977 796 024,00	38,81	239 623 426,07	24,51%	222 784 490,75	15 430 353,96	1,58%	166

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		01	FR51	1 000 000,00	1 000 000,00	250 203,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		07	FR51	814 000,00	739 844,00	455 711,16	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		10	FR51	547 163,03	547 163,03	147 762,02	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		15	FR51	756 920,30	756 920,30	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		20	FR51	792 959,98	792 959,98	729 722,66	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	03	07	01		24	FR51	2 387 012,13	2 361 673,81	575 525,64	5
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		01	FR51	1 944 520,13	1 268 670,06	762 194,77	3
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		02	FR51	498 000,00	498 000,00	498 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		03	FR51	216 405,00	216 405,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		20	FR51	30 286 748,88	30 286 748,88	0,00	6
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		24	FR51	3 966 843,90	3 966 843,90	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		05	FR51	1 300 000,00	650 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		07	FR51	7 306 747,20	7 306 747,20	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		22	FR51	846 200,26	420 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	01	07	01		24	FR51	3 987 058,00	3 104 408,30	3 828 920,38	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		24	FR51	1 131 632,00	1 131 632,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	02	07	01		01	FR51	378 786,59	378 786,59	411 641,43	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	02	07	01		20	FR51	920 000,00	920 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	02	07	01		24	FR51	1 689 511,87	1 689 511,87	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		développées												
1	FEDER	Plus développées	062	01	03	07	01		01	FR51	291 957,95	291 957,95	274 924,63	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	03	07	01		23	FR51	213 482,93	183 636,19	213 743,12	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	03	07	01		06	FR51	634 501,15	634 501,15	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	03	07	01		24	FR51	2 625 658,84	2 625 658,84	0,00	6
2	FEDER	Plus développées	078	01	03	07	02		19	FR51	689 287,50	689 287,50	0,00	1
2	FEDER	Plus développées	080	01	03	07	02		19	FR51	2 650 581,92	2 650 581,92	0,00	3
2	FEDER	Plus développées	080	01	03	07	02		24	FR51	1 489 808,65	1 489 808,65	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR51	6 782 430,90	5 013 093,90	0,00	4
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		19	FR51	403 294,60	403 294,60	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR51	6 412 888,79	5 746 086,78	2 479 617,90	5
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		08	FR51	478 497,74	478 497,74	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		24	FR51	546 220,71	546 220,71	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		17	FR51	14 639 589,13	8 598 075,51	1 249 057,07	22
4	FEDER	Plus développées	023	01	01	01	04		12	FR51	617 217,00	617 217,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	023	01	01	01	04		18	FR51	270 000,00	270 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	023	01	01	01	04		22	FR51	219 502,66	219 502,66	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		24	FR51	5 510 000,00	5 510 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	065	01	01	07	04		10	FR51	1 305 252,52	1 200 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	090	01	03	01	04		12	FR51	409 257,50	409 257,50	0,00	2
5	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR51	3 013 787,31	2 853 048,62	293 998,91	9

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	Plus développées	086	01	03	07	06		22	FR51	1 035 878,46	1 014 612,35	498 225,69	15
5	FEDER	Plus développées	089	01	01	01	06		11	FR51	1 187 077,81	1 187 077,81	0,00	1
6	FEDER	Plus développées	055	01	01	01	09		23	FR51	2 024 680,19	2 024 680,19	0,00	3
7	FSE	Plus développées	116	01	07	07	10	08	24	FR51	886 200,00	886 200,00	0,00	1
7	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	24	FR51	121 365 068,57	116 171 165,29	2 405 677,05	44
7	FSE	Plus développées	118	01	07	07	10	02	24	FR51	232 162,00	116 081,00	0,00	1
7	FSE	Plus développées	118	01	07	07	10	08	24	FR51	1 285 158,00	1 285 158,00	355 428,53	1
8	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR51	0,00	0,00	0,00	0
9	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR51	1 633 473,97	1 633 473,97	0,00	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	8	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	9	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
1	186 786,59	0,16%	378 786,59	0,32%
5	88 989,55	0,30%	177 979,10	0,60%

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

I – Rappel du contenu du plan pluriannuel d'évaluations

Le plan pluriannuel d'évaluation (PPE) FEDER-FSE des Pays de la Loire a été soumis aux membres du comité régional de suivi et approuvé lors de la consultation écrite qui s'est déroulée du 16 novembre au 7 décembre 2015.

Il a été identifié dans ce PPE la réalisation de 18 évaluations d'impact pour le FEDER et le FSE et 2 évaluations transversales plurifonds autour des sujets de l'emploi et du développement territorial.

Au regard de l'état d'avancement de la programmation, le contenu et le séquençage des travaux situés entre 2019 et 2023 pourront être réexaminés à partir de 2017 en étroite association avec la Commission européenne et le partenariat réunis au sein du CRS.

II – Calendrier de réalisation des évaluations

Afin de garantir l'efficacité des évaluations par rapport à la temporalité de la programmation et d'obtenir des résultats probants, la première période du programme (2016-2018) est principalement dédiée aux travaux préparatoires pour la réalisation des évaluations.

La mise en place des premières évaluations d'impact démarrera à partir de 2018 afin de travailler sur des données relativement consolidées dans le cadre d'une programmation avancée.

Toutefois, une première évaluation transversale relative à la mise en œuvre des fonds européens (FEDER et FEADER) dans le cadre de l'approche territoriale est prévue à partir de 2017 et cette analyse sera réitérée courant 2021.

III – Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés par les chargés de projets Pilotage et Qualité (PIQ) des services FEDER et FSE de la Direction des Politiques Européennes et de la Contractualisation (DPEC), en charge de la gestion des fonds européens. Pour la mise en œuvre du plan, les PIQ s'appuient également sur la personne référente de l'évaluation des politiques publiques au sein de la Direction du Secrétariat général du Conseil régional ainsi que sur les référents « fonds européens » désignés dans chaque Direction Politique Publique.

Cette phase de travaux préparatoires est essentielle afin de garantir la qualité des travaux évaluatifs et consiste notamment à mettre en place le processus optimal de collecte, de stockage et de valorisation des données pour les travaux d'évaluation (entité responsable du recueil de collecte et de traitement au sein de l'Autorité de Gestion, fréquence de collecte, conventionnement avec des organismes fournisseurs de données le cas échéant, modalités d'analyse,...). Les travaux préparatoires incluent également la préparation des cahiers des charges pour les différentes évaluations ainsi que la sélection des prestataires pour les évaluations externalisées.

Ainsi, afin d'anticiper la réalisation de la première évaluation en 2017, il a été proposé de stabiliser la méthodologie de travail et la gouvernance interne à la Région notamment sur la notion du portage politique et de la sollicitation des experts de la Commission consultative d'évaluation.

Par ailleurs, dans le cadre du plan de formation annuel de la Région, l'ensemble des référents évaluation de la DPEC ont bénéficié d'une formation de 3 jours sur l'évaluation des politiques publiques. Cette formation a permis aux équipes de s'approprier les différentes étapes d'une évaluation pour l'élaboration d'un cahier des

charges (questions évaluatives) et de maîtriser les différentes méthodologies évaluatives.

IV – Préparation de la première évaluation transversale sur l'approche territoriale

En 2017, une première évaluation de mise en œuvre sera réalisée sur l'approche territoriale.

Cette évaluation transversale portera sur la pertinence et la cohérence de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial soutenue par les Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) FEDER et FEADER. Cette évaluation plurifonds est inscrite à la fois dans le PPE du programme opérationnel FEDER-FSE et dans le plan d'évaluation intégré au programme de développement rural régional (PDRR) FEADER.

Au regard de l'état d'avancement de la programmation, cette première évaluation sera suivie d'une seconde évaluation, en fin de programmation, qui portera sur les impacts et les effets de l'utilisation des fonds européens sur le développement territorial.

Ainsi, la fin de l'année 2016 a été consacrée à la préparation de cette évaluation par la rédaction du cahier des charges et notamment par la définition des questions évaluatives ainsi que du périmètre des actions à évaluer.

Il est prévu le lancement de cette évaluation au premier semestre 2017 afin d'obtenir des conclusions et premières recommandations pour la fin de l'année 2017.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

I. Difficultés organisationnelles :

1. Un niveau de programmation FEDER en-deçà de l'objectif annuel escompté

La programmation FEDER est relativement faible au 31/12/2016 avec un taux de 10,62% soit 32,15M€ de FEDER. Ce retard peut s'expliquer par la difficulté à faire émerger des projets consommateurs de crédits (retard sur le CPER, petits projets sur la politique de ville).

Toutefois, suite au retour d'expérience du début du programme, des mesures spécifiques ont été présentées lors du CRA du 17/11/2016 afin d'augmenter et de massifier la programmation sur le FEDER. Cette dynamique va se traduire par :

a. Un assouplissement des procédures de gestion au niveau régional :

Des principes de simplification ont été actés afin d'accélérer la programmation :

- fin du principe d'additionnalité du FEDER avec les cofinanceurs publics ;
- diminution du taux de justification des dépenses d'investissement de 90% à 75% ;
- valorisation systématique des frais indirects au taux forfaitaire de 15% des frais de personnel et non plus en frais réel ;
- précision sur l'éligibilité des frais de déplacements (base forfaitaire uniquement) et sur les dépenses de personnel ;

b. Une révision des critères de sélection du DOMO :

Pour alléger les contraintes de mise en œuvre du PO FEDER, un important travail de toilettage des dispositifs sera mené avec les autres directions de la Région et le partenariat d'ici fin du 1er trimestre 2017. Dans ce cadre, des appels à projets (AAP) pourront être envisagés ainsi que des propositions d'évolutions de maquette pour optimiser le FEDER.

Par ailleurs, une réorganisation des services de la DPEC a eu lieu au 4ème trimestre 2016. Le pôle gestion FEDER a été renforcé par le déploiement d'un agent sur la gestion (volet mobilité / transports doux).

2. Une nécessité de réguler la programmation du FSE

La programmation FSE est très dynamique avec un taux de 83,44%. Mais elle est hétérogène entre PI et OS, à savoir :

- faible niveau sur les OS 71 et 72 ;
- sur-programmation des OS 731 et 742 ;
- échelonnement de la programmation jusqu'à 2020 pour le dispositif 732 ;
- programmation faible sur l'OS 76.

Pour réguler la programmation de l'OS 732, un AAP avec échéance au 31/03/2017 a été présenté en CRS du 29/11/2016. Il vise à sélectionner les actions innovantes pour augmenter le nombre d'apprentis qui

obtiennent une qualification.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI), actuellement en cours, avec des projets identifiés sur les OS 71 et 72, devrait permettre d'augmenter le niveau de la programmation sur ces deux OS.

Enfin, pour dynamiser le dispositif de l'OS 76, un AMI a été présenté au CRS du 23/03/2017. Il permettra d'identifier des opérations, d'accompagner les porteurs dans le montage de leur dossier et de soutenir des projets qui visent à l'augmentation du nombre d'adultes, seniors de plus de 50 ans ou femmes, s'orientant vers des actions de formation innovantes en amont des systèmes de formation

3. Dématérialisation des procédures

Pour faciliter la gestion des dossiers et simplifier les procédures auprès des porteurs de projet, le portail de demandes d'aide en ligne - E-SYNERGIE – sera accessible à la fin du 2ème trimestre 2017. Ce portail évitera des double-saisies, sources d'erreur et de perte de temps.

4. Les premiers appels de fonds (AF)

Le 1er AF FEDER a pu être réalisé le 26/10/2016 pour un montant de dépenses certifiées de 4,497 M€ et une participation communautaire de 1,923 M€.

Un 1er AF FSE a eu lieu le 13/12/2016 pour un montant de coût total de 2,48 M€ et un montant FSE de 1,24 M€.

Pour gagner en efficacité et faciliter la validation des contrôles de service fait (CSF) par l'AC à partir du système d'information (SI), il a été établi un document de bonnes pratiques entre l'AG et l'AC pour le FEDER et le FSE. L'objectif de ces outils est de limiter le nombre de CSF rejetés, d'accélérer la certification et de sécuriser les paiements.

5. Retard de déploiement du SI – SYNERGIE

Le SI n'est pas totalement opérationnel. Au cours de l'année 2016, il a été réalisé des ajustements constants pour mettre en adéquation le SI avec les procédures en place. De nombreuses évolutions et demandes de travaux ont été sollicitées afin de faciliter l'usage de cet outil pour les services gestionnaires et de gagner du temps dans l'instruction et le paiement des dossiers.

Des séances de rattrapage des dossiers et des guides FEDER et FSE pour harmoniser le renseignement du SI ont été réalisés. L'objectif du second trimestre 2017 est l'ouverture du portail E-SYNERGIE afin de limiter les double-saisie par les services gestionnaires.

6. Difficultés pour obtenir des tableaux de reporting fiables en raison du retard du SI

Le SI ainsi que l'agrégateur de données ne permettent pas de générer automatiquement les tableaux de reporting sollicités par la CE conformément à l'article 112 du règlement 1303/2013.

Ces difficultés nécessitent de suivre manuellement les données par le biais de tableaux Excel afin de répondre aux obligations réglementaires. Par conséquent, ce pilotage manuel est source d'erreurs et chronophage pour les équipes au regard du nombre de dossiers à présent programmés (160) et payés (33).

Un travail d'identification des requêtes obligatoires a été mené à la fin de l'année 2016. Des avancées ont pu être réalisées début 2017 grâce au référent régional SYNERGIE pour extraire des données se rapprochant des reporting annuels.

Cette automatisation des données par le biais d'extractions depuis SYNERGIE reste une étape essentielle pour l'AG afin de fiabiliser son pilotage. Toutefois, ce travail ne pourra être réalisé qu'à la condition que le SI le permette.

II. Difficultés réglementaires :

1. Absence de notification du régime d'aide d'Etat relatif aux infrastructures de très haut débit

Parmi les raisons de la faible programmation, il peut être souligné l'absence de notification du régime d'aide d'Etat relatif aux infrastructures de très haut débit (cf. point 6. B)).

2. Problématique de l'autofinancement des personnes publiques et la compatibilité avec les aides d'Etat

Le retard de programmation du FEDER est également dû à la difficulté d'application de la réglementation européenne notamment sur la prise en compte de l'autofinancement des personnes publiques sur les activités entrant dans le champ économique.

Cette information d'octobre 2015 de la DG Concurrence entraîne d'importantes complexités dans le montage financier des opérations portées principalement par des opérateurs publics. Ainsi, il semble difficilement compatible de garantir la sécurité juridique et le soutien financier sollicité pour certaines actions relatives à la recherche (infrastructures de recherche, pôle d'innovation) ou à l'environnement (études environnementales). L'AG est à ce jour dans l'incapacité de soutenir certains projets ou doit diminuer significativement le soutien FEDER initialement envisagé.

L'objectif de simplification vis-à-vis des porteurs de projets et l'effet levier des fonds européens se trouvent remis en question.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

Un travail spécifique sur l'état d'avancement des indicateurs relevant du cadre de performance a été mené en 2016.

Concernant le FEDER, quelques difficultés sont d'ores et déjà identifiées pour l'atteinte des cibles à horizon 2018 :

- **CO01 Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien** : a priori la cible sera atteinte mais un fort abaissement des données prévisionnelles pourra apparaître lors du retrait des double-compte.
- **CO39 Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines** : Cet indicateur relève de l'axe 6 (actions spécifiques à l'approche territoriale) et peu de dossiers ont été programmés à ce stade. Un retard dans la programmation de ces dossiers a été pris en raison de la formalisation des relations contractuelles entre les ITI et l'autorité de gestion. De plus et malgré le démarrage de la programmation, les opérations identifiées par les ITI sont de petites envergures et il est fort probable de la non-atteinte des valeurs cibles (indicateur et financier) pour fin 2018.
- **REA-2 Nombre de communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER [indicateur spécifique]** : aucun dossier n'a été programmé en raison de l'absence de réglementation sur les aides d'Etat pour les projets relatifs aux infrastructures de très haut débit. Il apparaît évident que l'autorité de gestion ne pourra pas atteindre les cibles fixées (indicateur et financier).
- **REA-5 Surface intermodale aménagée pour les voyageurs [indicateur spécifique]** : un dossier a été programmé. Un retard conséquent a été pris en raison de la modélisation de nouveaux plans de financement sur les dossiers de plateformes d'échange multimodale due à l'application de la loi MAPTAM, imposant un taux d'autofinancement du porteur de 30% et non plus de 20%. Des échanges avec l'ensemble des porteurs concernés sont en cours pour accélérer la programmation. Toutefois, il n'est pas certain que les opérations seront « physiquement achevées » à fin 2018.
- **REA-6 Linéaire de voies de modes doux [indicateur spécifique]** : peu de dossiers ont été programmés à ce stade – action relevant de l'approche territoriale sur les ITI un retard a été pris dans la programmation de ces dossiers en raison de la formalisation des relations contractuelles entre les ITI et l'AG et pour les territoires ruraux un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2016 pour identifier les projets éligibles programmables.

A ces difficultés identifiées s'ajoute la méthode de comptabilisation des indicateurs pour le FEDER conformément à l'article 5 du règlement d'exécution (UE) n°215/2014 de la Commission du 7 mars 2014 « *Pour tous les Fonds ESI, à l'exception du FSE et du Feader, la valeur intermédiaire et la valeur cible pour un indicateur de réalisation renvoient à des opérations dans lesquelles toutes les actions conduisant à des réalisations ont été menées intégralement, mais pour lesquelles tous les paiements n'ont pas nécessairement été effectués* ». Cette méthode pénalise la capacité de l'autorité de gestion à atteindre le cadre de performance pour certains indicateurs qui pourraient être valorisés avant la fin de l'opération.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Détermination des valeurs de référence et fixation des cibles à atteindre pour 2 indicateurs de résultat FEDER : 1) Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises Détermination de la valeur de référence : étude Banque de France sera réalisée en partenariat avec la Région, l'Etat et la Chambre régionale de commerce et d'industrie pour évaluer les impacts sur les entreprises engagées dans ce dispositif sur 2007-2011 (résultats prévus 1er semestre 2015). Suivi de cet indicateur : il est envisagé de renouveler 3 fois cette étude. 2) Taux de friches	1 sept. 2015	Autorité de gestion : responsable des données collectées et de leur conformité pour répondre aux objectifs fixés. Entités responsables de la transmission des valeurs de référence : - les chefs de file des ITI pour l'indicateur relatif aux taux de friches reconverties ; - la chambre de commerce et d'industrie régionale pour l'indicateur « Evolution moyenne du chiffre d'affaire des PME participant au dispositif DINAMIC Entreprises ».	Oui	Oui	1 sept. 2015	Transmission le 3 et 14 septembre 2015 via SFC de la conclusion du plan d'action mis en œuvre pour satisfaire aux critères de la conditionnalité ex-ante G7-4. La Commission européenne a confirmé par courrier en date du 21 octobre 2015 que la conditionnalité ex ante G7-4 était à présent remplie. Ce courrier a été communiqué par le biais de SFC. L'indicateur de résultat sur l'évolution moyenne du chiffre d'affaire (CA) des PME participant au dispositif DINAMIC a été obtenu suite à une étude réalisée par la Banque de France en partenariat avec la Région, l'Etat et la Chambre régionale de commerce et d'industrie. La valeur de référence a été définie à partir de l'analyse du CA de 402 PME régionales au cours de 3 millésimes (2009-2010-2011 : date d'entrée des entreprises dans le dispositif DINAMIC) sur une période de 3 années, soit une évolution de 8,2%. Au regard de la conjoncture économique et de nombreux critères fluctuants (évolution du taux de marge brut d'exploitation, de la valeur ajoutée, de la productivité, des effectifs...) dont dépend le CA des entreprises, il a été décidé de retenir pour cible un taux a minima équivalent que celui déterminé pour la valeur de référence. Le suivi de cet indicateur pourra être complété lors de la mise en œuvre du plan d'évaluation;

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>reconverties. Indicateur relevant des actions proposées aux ITI urbains.</p> <p>Absence de définition officielle de « friche urbaine », hétérogénéité des dispositifs de suivi des sites pollués et friches urbaines régionaux.</p> <p>Constitution de l'indicateur : base des données collectées auprès des chefs de file des ITI (élément demandé dans le cahier des charges de l'appel à candidatures approche territoriale)</p>		L'autorité de gestion s'engage à modifier le programme opérationnel dès l'obtention des valeurs manquantes.				L'indicateur de résultat sur le taux de friches reconverties dans le cadre de l'approche territoriale a été obtenu après un recensement effectué auprès des chefs de file des investissements territoriaux intégrés (ITI). La valeur de référence a été définie à partir de la superficie des friches recensées en 2015 dans le cadre des plans d'actions des ITI. Pour calculer le pourcentage de friches reconverties, il a été décidé que cette donnée corresponde à la valeur de référence valorisée sur une base initiale de 0. Les territoires ont précisé dans leur stratégie l'objectif de reconversion de ces friches urbaines à échéance de 2023 : 41,11% de friches recensées en 2015 seront reconverties en 2023.

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	4 - comporte un mécanisme de suivi.	Un système d'évaluation et de suivi de la SRI-SI sera mis en place.	31 juil. 2015	Etat et Région des Pays de la Loire	Oui	Oui	31 juil. 2015	<p>La Région des Pays de la Loire a transmis le 3 et 14 septembre 2015 via SFC la conclusion du plan d'action mis en œuvre pour satisfaire aux critères de la conditionnalité ex-ante T01.1. – 4.</p> <p>La Commission européenne a confirmé par courrier en date du 21 octobre 2015 que la conditionnalité ex ante T01.1. – 4 était à présent remplie.</p> <p>Ce courrier a été communiqué par le biais de SFC.</p> <p>Un système de suivi et d'évaluation dans le cadre du pilotage de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente a été élaboré en précisant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance stratégique - Pilotage opérationnel de la SRI-SI - Suivi de la mise en œuvre de la SRI-SI - Evaluation de la SRI-SI
T01.1 - Recherche et innovation: l'existence d'une stratégie nationale ou régionale en faveur d'une spécialisation intelligente conforme au programme national de réforme, destinée à démultiplier les effets des dépenses privées en recherche et en innovation et présentant les caractéristiques des systèmes nationaux ou régionaux de recherche et d'innovation fonctionnant bien.	5 - Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté.	Début 2014, le Conseil régional a recensé les projets structurants 2014-2020 dans le champ de la recherche et de l'innovation permettant d'identifier environ 500 M€ de projets relevant des 6 Spécialisations Intelligentes (SI) retenues	31 juil. 2015	Etat et Région des Pays de la Loire	Oui	Oui	31 juil. 2015	<p>La Région des Pays de la Loire a transmis le 3 et 14 septembre 2015 via SFC la conclusion du plan d'action mis en œuvre pour satisfaire aux critères de la conditionnalité ex-ante T01.1. – 5.</p> <p>La Commission européenne a confirmé par courrier en date du 21 octobre 2015 que la conditionnalité ex ante T01.1. – 5 était à présent remplie.</p> <p>Ce courrier a été communiqué par le biais de SFC.</p> <p>Un plan financier pluriannuel relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche a été adopté en lien avec le Contrat de Plan Etat-Région (échéanciers prévisionnels par</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>pour la région.</p> <p>Avant l'été 2014, dans le cadre de la Conférence annuelle régionale sur l'économie et l'emploi durable et du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique, ces projets ont fait l'objet d'une caractérisation permettant d'affiner les priorités des différentes filières, en cohérence avec la stratégie collective.</p> <p>Le processus de sélection des projets qui seront financés sur la période 2015-2020 se poursuit désormais dans le cadre de la préparation du prochain CPER. A l'issue de la négociation Région-Etat, la liste des projets prioritaires relevant des SI, financés dans le cadre du CPER ou hors CPER,</p>						typologies de dépenses et par Départements).

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		sera donc arrêtée et permettra de préciser la programmation pluriannuelle et les ressources budgétaires allouées.						
T01.2 - Infrastructures de recherche et d'innovation. Existence d'un plan pluriannuel pour la budgétisation et la priorisation des investissements.	1 - Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	Le processus de sélection des projets de recherche et d'innovation qui seront financés sur la période 2015-2020 s'effectuera dans le cadre de la préparation du prochain CPER, dont les étapes sont les suivantes : - sur la base du cadrage financier de la participation de l'Etat (mandat de négociation transmis au Préfet de région fin octobre 2014 - date prévisionnelle), concertation entre les porteurs de projets et les co-financeurs potentiels ; - temps de synthèse à l'occasion d'une	31 juil. 2015	Etat et Région des Pays de la Loire	Oui	Oui	31 juil. 2015	La Région des Pays de la Loire a transmis le 3 et 14 septembre 2015 via SFC la conclusion du plan d'action mis en œuvre pour satisfaire aux critères de la conditionnalité ex-ante T01.1. – 5. La Commission européenne a confirmé par courrier en date du 21 octobre 2015 que la conditionnalité ex ante T01.1. – 5 était à présent remplie. Ce courrier a été communiqué par le biais de SFC. Un plan financier pluriannuel relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche a été adopté en lien avec le Contrat de Plan Etat-Région (échanciers prévisionnels par typologies de dépenses et par Départements).

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		<p>réunion exceptionnelle du Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique fin novembre (fin novembre)</p> <ul style="list-style-type: none"> - arbitrages finaux en décembre 2014 - adoption du CPER 2015-2020 prévue pour janvier 2015 puis engagement des premières opérations. <p>A l'issue de cette négociation, la liste des projets prioritaires d'investissement , financés dans le cadre du CPER ou hors CPER, sera donc arrêtée, ce qui permettra de préciser la programmation pluriannuelle et les ressources budgétaires mobilisées</p>						

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B
RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
-----------------	--

L'axe 1 « Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation » est caractérisé par la dotation la plus importante de tous les axes sur la période 2014-2020 avec 117 700 000 € de subvention européenne pour un volume global de crédits européens de 379 460 000 €, soit 31% de l'ensemble de la période.

Cet axe connaît un bon démarrage notamment grâce à la programmation de plusieurs dossiers d'infrastructures de recherche et à des opérations soutenant la recherche-formation-innovation (RFI). Aussi, au 31 décembre 2016, 42 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 19,05 M€ soit une consommation de 16 % de la maquette FEDER pour l'axe 1 et une augmentation de la programmation de 70% par rapport à 2015. Ce bon niveau de programmation est également à corréliser avec le niveau de réalisation des opérations puisque 9 contrôles de service fait ont été certifiés pour un montant de dépenses totales de 3 858 958 € et 1 554 744 € de FEDER.

Situation de la PI 1.a – OS 1.1 Rattraper une partie du retard de la région dans les domaines de recherche et d'innovation en lien avec les spécialisations régionales :

Action 1.1.1 « Soutien aux infrastructures et équipements de recherche » :

Il a été programmé 8 opérations en 2016 pour un montant de FEDER de 6,97 M€ portant le niveau de consommation totale de la maquette à 20,72% depuis le début de la programmation.

Un travail d'identification des projets a été réalisé avec la direction de la recherche du Conseil régional afin d'analyser les perspectives de programmation et la capacité de consommer l'enveloppe dédiée à l'action 1.1.1.

Ainsi, les perspectives de programmation et de consommation de la maquette sont satisfaisantes avec un besoin recensé à hauteur de 32,88 M€, soit 97% de la maquette. En effet, cette action 1.1.1 permet le soutien des projets d'enseignement supérieur de recherche relevant du CPER sur lequel la visibilité est importante.

Action 1.1.2 « Soutien aux plateformes régionales d'innovation et aux outils de développement technologique et d'innovation au service des entreprises » :

En 2016, un dossier a été programmé pour 325 000 € de FEDER ce qui porte le taux de consommation de cette enveloppe à hauteur de 8,75%.

Grâce à un travail d'animation, il a été recensé un besoin de 22,8 M€ sur ce dispositif. Il est également envisagé de revoir les critères de sélection afin de rendre éligibles certaines dépenses (exemple : frais

annexes liés à l'acquisition d'équipements et dépenses d'ingénierie) et de lancer un appel à projets pour le soutien aux investissements des acteurs régionaux des filières agroalimentaire et alimentaire dans le domaine de l'innovation et de l'expérimentation. Ces mesures pour dynamiser la programmation seront proposées en 2017 lors d'un comité régional de suivi.

Action 1.1.3 « Ingénierie de projets pour le montage de projets européens d'excellence (Horizon 2020...) mise en œuvre par les cellules Europe situées au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou de leur regroupements » : Comme indiqué dans le RAMO 2015, les 2 premiers dossiers portés par la ComUE (communauté d'universités et d'établissements) Université Bretagne Loire ont été programmés en 2016 permettant de consommer 28% des crédits. Il est déjà recensé le dépôt de 2 autres dossiers pour un montant de 1,4 M€ de FEDER.

Situation de la PI 1.b – OS 1.2 Accroître les projets innovants pour les entreprises dans les domaines de spécialisations intelligentes :

Action 1.2.1 « Soutien aux projets collaboratifs de R&D et les projets d'innovation » :

En 2016, il a été programmé 2 dossiers et le taux de consommation de l'enveloppe prévisionnelle s'élève à 9,49 %.

Cette action dotée d'une enveloppe de 13 M€ est susceptible de donner lieu à un appel à projets en lien avec la direction de l'action économique de la Région et le PIA 3 (horizon 2018). De plus, il sera proposé en 2017 de clarifier les critères de sélection et de simplifier les modalités d'intervention du FEDER pour faciliter le dépôt de dossiers.

Action 1.2.2 « Soutien aux dynamiques collectives » :

Ce dispositif est fortement sollicité grâce aux opérations relevant du dispositif RFI (recherche-formation-innovation). Il s'agit de dossiers pluriannuels en lien avec les spécialisations intelligentes. Fin 2016, le niveau de programmation était de 35 % de l'enveloppe prévisionnelle.

En raison des fortes perspectives de programmation (besoin de + 45% par rapport à l'enveloppe prévisionnelle de 8 M€), ce dispositif pourrait être ré-abondé à hauteur de 5M€. Cette évolution de maquette sera présentée en 2017 lors d'un comité régional de suivi.

Action 1.2.3 « Soutien aux actions de diffusion et de valorisation » :

Cette action a également bénéficié d'une forte programmation avec 7 dossiers programmés pour 1,3 M€ de FEDER (21 % de l'enveloppe prévisionnelle consommée). Les perspectives de programmation sont encourageantes laissant toutefois la possibilité de redéploiement de crédits sur des actions en tension.

Cadre de performance et résultats attendus :

S'agissant de l'atteinte de la performance, l'axe 1 présente un indicateur relevant du cadre de performance intitulé « REA-1 - Surface de recherche créées et réhabilitées ». L'objectif intermédiaire est fixé à la création et à la réhabilitation de 27 924 m² de surface de recherche à fin 2018 (85% de la cible intermédiaire : 23 735,4 m²).

Au 31 décembre 2016, les dossiers programmés permettent d'atteindre une valeur prévisionnelle de 37 222 m² et en valeur réalisée, il est comptabilisé 2 400 m² de surface de recherche créées et réhabilitées. Par conséquent, au regard des données prévisionnelles et du calendrier de réalisation des opérations programmées, la cible pour cet indicateur du cadre de performance semble atteignable.

Concernant l'indicateur financier, la valeur établie dans le cadre de performance est de 63 674 040 € de dépenses certifiées sur l'axe 1 (85% de la cible intermédiaire : 54 122 934 €).

Au 31 décembre 2016, il a été programmé pour un total de 64 536 110 € de dépenses et il a été certifié 3 826 103 € de dépenses. A l'instar de l'indicateur de réalisation, les données financières prévisionnelles et les objectifs de remontées de dépenses permettent d'envisager la possibilité d'atteindre l'indicateur financier à fin 2018.

Axe prioritaire

2 - Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité

L'axe 2 « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » dispose d'une enveloppe financière de 23 550 000 € de FEDER répartie entre le soutien pour les infrastructures de très haut débit (20 M€ de FEDER) et les services et usages numériques (3,55 M€ de FEDER). Cet axe représente 6,21% de l'ensemble de la maquette du PO FEDER-FSE (379 460 000 €).

Au 31 décembre 2016, 6 dossiers ont été programmés pour une participation communautaire de 1,2 M€ soit 5,3 % de la maquette FEDER pour l'axe 2 (23,55 M€). A ce jour, il n'a pas été réalisé de paiement.

Situation de la PI 2.a – OS 2.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les communautés d'innovation :

Action 2.1.1 « Déployer le THD sur l'ensemble du territoire régional en ciblant les Communautés d'innovation » :

Malgré un fort besoin de subvention FEDER recensé sur cette action à hauteur de 22,8M€ (+ 114% par rapport à l'enveloppe prévisionnelle), la programmation des dossiers d'infrastructures de très haut débit portés par les Conseils départementaux n'a pas pu démarrer en 2016 en raison de l'absence de notification du régime d'aide d'Etat pour accorder une aide FEDER.

Par conséquent, il peut déjà être anticipé une grande difficulté pour atteindre le cadre de performance à fin 2018 en raison de ce retard législatif, externe à l'autorité de gestion.

Par ailleurs, pour anticiper les futures programmations et faciliter le traitement de ces dossiers, il est envisagé de mettre en adéquation les critères d'éligibilité FEDER avec ceux du Fonds national pour la société numérique (FSN).

Situation de la PI 2.c – OS 2.2 Accroître l'offre de services numériques et les usages associés :

Action 2.2.1 « Accroître l'offre de services numériques et les usages associés »

Grâce aux dossiers relatifs aux services numériques et aux usages, la programmation sur l'axe 2 a pu démarrer. Ainsi, 6 dossiers ont été programmés pour 1,2 M€ de FEDER, soit 35% de la consommation de la maquette.

Au regard des dossiers déposés et du travail de recensement réalisé, il est constaté un fort besoin sur ce dispositif, supérieur à l'enveloppe prévisionnelle (+ 1M€).

En décembre 2016, un échange entre le Président du Conseil régional des Pays de la Loire et la Commission européenne a été établi concernant la dotation de l'axe 2 consacré au numérique. Cette démarche sera poursuivie en 2017 pour définir les possibilités d'abondement des deux dispositifs suite à la concertation lancée auprès du partenariat régional.

Cadre de performance et résultats attendus :

L'indicateur relevant du cadre de performance correspond aux infrastructures de très haut débit : « REA-2 - Nombre de communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER ». Au regard du retard réglementaire ne permettant pas de sécuriser juridiquement la subvention européenne et donc de programmer des opérations, il apparaît fort probable que la cible intermédiaire ne soit pas atteinte à la fin 2018 (objectif : 378 communautés d'innovation raccordées au très haut débit financées par le FEDER).

En raison de cette contrainte externe à l'autorité de gestion, il est envisagé un réajustement des cibles qui fera l'objet d'une concertation avec la Commission européenne.

Concernant l'indicateur financier, la valeur établie dans le cadre de performance est de 15 505 378 € de dépenses certifiées sur l'axe 2. La difficulté d'atteindre la cible intermédiaire s'avère identique à celle de l'indicateur de réalisation sachant que 85% de l'enveloppe de l'axe 2 est dédiée aux opérations d'infrastructures de très haut débit.

Axe prioritaire	3 - Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises
-----------------	--

Le montant total de l'enveloppe financière pour l'axe 3 « Améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises » s'élève à 20 600 000 € de FEDER répartie entre 2 priorités d'investissement (PI 3.a - 6 M€ de FEDER et PI 3.d – 14,6 M€ de FEDER).

Au 31 décembre 2016, il a été programmé 4,6 M€ de FEDER soit 22,50 % de la maquette FEDER pour l'axe 3 (20 600 000 €). Après un fort démarrage en 2015, le rythme de la programmation a été plus modéré en 2016. Toutefois, il peut être noté que plusieurs paiements ont été réalisés sur cet axe (1 950 227 € de dépenses certifiées).

Situation de la PI 3.a – OS 3.1 Favoriser le renouvellement et l'accroissement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises

En 2016, 2 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 716 692 €, soit une consommation de la maquette de 39,75%. Cette faible programmation pour l'année 2016 s'explique par le fait que de nombreux dossiers pluriannuels portés par des technopoles avaient été programmés en 2015.

Par ailleurs, il convient d'analyser ce niveau d'avancement par sous-actions car elles présentent des taux

de consommation très variables. En effet, l'enveloppe dédiée aux actions d'accompagnement d'entreprises dans les phases de pré-incubation, d'incubation et de post-incubation (action 3.1.1.3) est en tension avec un besoin recensé de plus de 2,5 M€ par rapport à l'enveloppe dévolue (3 M€). En revanche, les perspectives de programmation des actions collectives innovantes d'accompagnement à la création d'entreprises (actions 3.1.1.1 et 3.1.1.2) sont plus modérées : un besoin de FEDER de 37% des enveloppes disponibles a été recensé.

Par conséquent, il est envisagé de proposer des transferts d'enveloppes au sein de la PI 3.a pour optimiser la programmation. Cet abondement sera proposé en 2017 lors d'un comité régional de suivi.

Situation de la PI 3.d – OS 3.2 Accroître la compétitivité des PME pour faire face aux mutations économiques

Sur cet objectif spécifique, 2 dossiers portés par la Chambre de commerce et de l'industrie régionale ont été programmés en 2016 portant le taux de programmation à 15,43 % de l'enveloppe prévisionnelle.

Sur ces dispositifs, les opérateurs éligibles au titre d'une subvention FEDER sont clairement identifiés. Pour autant, après précision des perspectives de programmation avec ces opérateurs et la direction de l'action économique de la Région, il est envisagé de diminuer la dotation de l'OS 3.2 de 3,6 M€ (enveloppe prévisionnelle : 14,6 M€). Cette démarche sera établie en concertation avec la Commission européenne.

Cadre de performance et résultats attendus :

S'agissant de l'atteinte de la performance, l'indicateur de réalisation relevant du cadre de performance pour l'axe 3 est l' « IC n°1 - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien ». L'objectif intermédiaire est fixé à 544 entreprises bénéficiant d'un soutien (85% de la cible intermédiaire : 462 entreprises).

Au 31 décembre 2016, les 10 dossiers programmés permettent d'atteindre une valeur prévisionnelle de 1 175 entreprises soutenues. A priori, cette donnée prévisionnelle permettrait d'atteindre le cadre de performance, toutefois, il conviendra d'enlever les double-comptes au stade du réalisé.

Concernant l'indicateur financier, la valeur établie dans le cadre de performance est de 14 847 201 € de dépenses certifiées sur l'axe 3 (85% de la cible intermédiaire : 12 620 120,85 €).

Au 31 décembre 2016, il a été programmé pour un total de 13 598 614,29 € de dépenses et il a été certifié 1 950 228 € de dépenses. Au regard des données financières prévisionnelles, la cible financière semble atteignable. Pour autant, un travail d'animation et de relance des bénéficiaires pour déposer des demandes de paiement sera nécessaire afin d'atteindre l'objectif de certification des dépenses à la fin de l'année 2018.

Axe prioritaire	4 - Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs
-----------------	--

L'axe 4 « Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans l'ensemble des secteurs » dispose d'une enveloppe financière de 73 600 000 € de FEDER. Il s'agit de l'axe le plus diversifié en termes d'actions car l'enveloppe financière est répartie entre 4 priorités d'investissement (PI 4.a, PI 4.c, PI 4.e et PI 4.f) et sous-divisé en 11 actions.

De plus, parmi ces actions, 4 relèvent de l'approche territoriale iTi (4.1.2. Projets de réseaux de chaleur

alimentés par des sources d'énergie renouvelables (création et extension / 4.2.3. Rénovation énergétique du patrimoine communal ou intercommunal / 4.2.4. Actions innovantes d'accompagnement des usagers / 4.4.1. Appui à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle des plans climat territoriaux (animation et suivi) et 1 action est ciblé au bénéfice des territoires ruraux et périurbains de la région dans le cadre de la démarche LEADER (4.5.1. Investissements en site propre pour le développement des modes de déplacement doux).

Ainsi, le suivi, l'accompagnement et l'état d'avancement de ces actions sont très différenciés en fonction de la typologie des projets et des opérateurs.

Au 31 décembre 2016, 32 dossiers ont été programmés sur l'axe 4 pour une participation communautaire totale de 4 660 711,05 € soit 6,33 % de la maquette FEDER (73,6 M€).

Situation de la PI 4.a – OS 4.1 Accroître la production d'énergie issue de sources renouvelables

Action 4.1.1 « Projets individuels ou collectifs de production d'énergies renouvelables relevant des filières émergentes » :

A ce jour, aucun dossier n'a été programmé. L'enveloppe prévisionnelle dédiée s'élève à 4 M€ de FEDER.

Afin de démarrer la programmation et après concertation avec la direction de l'environnement du Conseil régional, plusieurs actions sont envisagées en 2017 sur ce dispositif:

- mise à jour de la liste des filières émergentes éligibles (énergies marines, énergies solaires thermiques, géothermie, énergies résiduelles, bioressources dont la méthanisation) ;
- mise en œuvre de ce dispositif sous forme d'appel à projet.

Action 4.1.2 « Projets de réseaux de chaleur alimentés par des sources d'énergie renouvelables (création et extension) » (action iTi) :

A ce jour, aucun dossier n'a été programmé. L'enveloppe prévisionnelle dédiée s'élève à 5 M€ de FEDER.

A travers les plans d'actions des iTi, il a été recensé un stock de dossiers permettant de consommer 59% de la maquette financière. Toutefois, il doit être noté une difficulté concernant la compatibilité de ces dossiers portés par des bénéficiaires publics avec l'application d'un régime d'aide d'Etat et ceci n'a pas permis le démarrage de la programmation.

Situation de la PI 4.c – OS 4.2 Améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments publics

Action 4.2.1 « Rénovation énergétique du parc locatif social (logements collectifs et individuels) »

Il a été programmé 16 dossiers de logements sociaux en 2016, soit une consommation prévisionnelle de la maquette de 17,89% (enveloppe de 12,5M€). Il est à ce jour recensé un stock de dossiers pour 3,14 M€ permettant de consommer plus de la moitié de la maquette. Ce dispositif est suivi avec la DREAL et l'Union Social de l'Habitat faisant le relais avec les bailleurs sociaux. La difficulté sur ce type de dossiers réside dans la nécessité de vérifier de nombreux marchés publics pour des assiettes éligibles proportionnellement très faibles ce qui ne permet pas un rythme de programmation élevé.

Action 4.2.2 « Rénovation énergétique des collèges et des lycées » : Aucun dossier n'a été programmé en 2016 (1 dossier programmé en 2015).

Ce dispositif est très peu sollicité en raison de critères de performance énergétique trop restrictifs. Par conséquent, il sera proposé en 2017 de revoir les critères de sélection.

Action 4.2.3 « Rénovation énergétique du patrimoine communal ou intercommunal » (action ITI) :

En 2016, 1 dossier a été programmé (2,07 % de la maquette). Dans le cadre des plans d'actions contractualisés avec les iTi, il a été identifié le dépôt de 25 dossiers pour un montant FEDER de 6,63 M€ (enveloppe de 7,9 M€ partagée avec l'action 4.2.4).

Action 4.2.4 « Actions innovantes d'accompagnement des usagers » (action ITI) : Aucun dossier n'a à ce jour été programmé. 3 dossiers ont été identifiés dans les plans d'action ITI pour 60 000€ de FEDER.

Situation de la PI 4.e – OS 4.3 Accroître le recours aux transports collectifs

Actions 4.3.1 « Le soutien aux pôles d'échanges multimodaux structurants » et 4.3.2 « Le développement de l'offre de transport collective structurante » :

En 2016, 1 dossier de pôle d'échange multimodal a été programmé pour 1,1M€ de FEDER. 8 dossiers sont recensés sur ces actions permettant de consommer théoriquement l'intégralité de l'enveloppe FEDER dédiée (7,9 M€).

Situation de la PI 4.e – OS 4.4 Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les agglomérations

Action 4.4.1 « Appui à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle des plans climats territoriaux » (action ITI) :

Sur cette action, la programmation a démarré en 2016 et 4 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEDER de 339 420 € (11,31% de la maquette).

Le travail de recensement des projets auprès des iTi a permis d'identifier un besoin de 1,7 M€ (68% de l'enveloppe serait ainsi consommée).

Situation de la PI 4.e – OS 4.5 Accroître l'utilisation des modes de déplacement doux

Action 4.5.1 « Investissements en site propre pour le développement des modes de déplacement doux » :

Cette enveloppe est partagée entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains dans le cadre de la démarche LEADER.

En 2016, 1 dossier a été programmé. Au total, 2,5% de l'enveloppe a été programmée (4M€ de FEDER dédiée à l'action 4.5.1).

Un appel à manifestation d'intérêt a été réalisé en 2016 permettant d'identifier des projets pour un montant total de FEDER de 2,4 M€ (suprogrammation assumée par la Région en anticipation des sous-réalisations des projets sélectionnés). Au regard du besoin recensé en-deçà de l'enveloppe prévisionnelle, un redéploiement des crédits pourraient être réalisé. Cet ajustement sera réalisé en 2017.

Situation de la PI 4.f – OS 4.6 Augmenter le nombre d'entreprises intégrant les éco-filières

Action 4.6.1 « Augmenter le nombre d'entreprises intégrant les éco-filières »

Le premier dossier a été programmé en 2016 pour un montant FEDER de 600 000 €

Cette action bénéficie d'une enveloppe de 4,9 M€ de FEDER. Des perspectives de programmation sont identifiées notamment avec le projet SMILE (le projet SMILE - Smart Ideas to Link Energies - a pour ambition de créer un grand réseau électrique intelligent pour l'Ouest de la France en s'appuyant sur ses atouts industriels dans le domaine du numérique, des énergies renouvelables et de la transition énergétique).

En complément de ces dossiers et pour permettre de gérer la fin du dispositif, un appel à projet pourrait être envisagé (courant 2018).

Cadre de performance et résultats attendus :

Concernant le cadre de performance pour l'axe 4, 3 indicateurs de réalisation sont concernés :

- IC n°31 - Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique ;
- REA-5 - Surface intermodale aménagée pour les voyageurs ;
- REA-6 - Linéaire de voies de modes doux.

L'objectif intermédiaire pour l'indicateur « IC n°31 - Nombre de ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique » est de 1 392 ménages (85% de la cible intermédiaire : 1 183).

A ce jour, la programmation des 22 dossiers sur la rénovation énergétique du logement social permet d'atteindre une valeur prévisionnelle de 944 ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique. De plus grâce à la certification des premiers dossiers, il a été retenu en réalisé 53 ménages disposant d'un meilleur classement en matière de consommation énergétique. La cible intermédiaire semble atteignable même si une animation auprès des bénéficiaires semblera nécessaire pour déposer des demandes de paiement.

S'agissant de l'indicateur « REA-5 - Surface intermodale aménagée pour les voyageurs », la cible intermédiaire est de 30 400 m² (85% de la cible intermédiaire : 25 840).

La faible programmation sur l'action 4.3.1. ne permet pas d'assurer l'atteinte du cadre de performance à horizon fin 2018. Les perspectives de programmation permettent d'avoir une visibilité sur la consommation de la maquette mais il semble fort difficile que ces projets d'investissement soient physiquement achevés en 2018.

Enfin, concernant l'indicateur « REA-6 - Linéaire de voies de modes doux », la cible intermédiaire est de 40 km (85% de la cible intermédiaire : 34).

La programmation de ces dossiers vient de démarrer car ces opérations relèvent de l'approche territoriale.

Une priorisation dans la programmation des dossiers devra être réalisée afin d'identifier les opérations permettant à fin 2018 d'obtenir des données réalisées pour permettre d'atteindre le cadre de performance.

Concernant l'indicateur financier de l'axe 4, la valeur établie dans le cadre de performance s'élève à 67 021 454 € de dépenses certifiées (85% de la cible intermédiaire : 56 968 235,90 €).

Au 31 décembre 2016, il a été programmé pour un total de 23 995 537,26 € de dépenses (soit 35,80% de la cible intermédiaire) et il a été certifié 1 060 000 € de dépenses. Cet écart s'explique par l'absence de programmation sur certains dispositifs (4.1.1, 4.1.2.) mais aussi par le retard pris sur des opérations à fort potentiel financier (transports collectifs, éco-filières...).

La programmation et la certification des dépenses vont s'accroître afin de combler le retard pris. A ce sujet, l'autorité de gestion a décidé de renforcer le pôle gestion par un nouvel instructeur dédié à l'instruction des dossiers « transports collectifs » et « modes doux ».

Axe prioritaire

5 - Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement

L'enveloppe financière consacrée à l'axe 5 « Promouvoir la prévention et la gestion des risques et préserver l'environnement » s'élève à 29 450 000 € de FEDER. Cet axe comprend 3 priorités d'investissement (PI 5.a, PI 6.d et PI 6.e) et 69,61% de l'axe est dédié à des projets relevant de l'approche territoriale ou partagée entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains.

Au 31 décembre 2016, 25 dossiers ont été programmés correspondant à une participation communautaire de 1 892 302,41 € soit 6,43 % de la maquette FEDER pour l'axe 5.

Situation de la PI 5.a – OT 5 - OS 5.1 Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines

Actions 5.1.1 « Etudes et diagnostics » et 5.1.2 « Actions de gestion douce et de réduction de la vulnérabilité » :

Ces deux actions sont partagées entre les territoires urbains et territoires ruraux/péri-urbains. Aucun dossier n'a été programmé car un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2016 en faveur des territoires ruraux permettant de recenser un besoin de 3,8 M€ de FEDER (56% de l'enveloppe FEDER potentiellement consommé sur une enveloppe de 6 850 000€).

Suite à cet appel à manifestation d'intérêt et des potentiels projets déposés, une réflexion sur les critères d'éligibilité a été menée. En effet, l'éligibilité des dispositifs aux seuls projets de « gestion douce » s'avère peu consommateur de crédits ; il sera envisagé pour 2017 de rendre les ouvrages éligibles pour consommer l'intégralité de l'enveloppe dédiée.

Situation de la PI 6.d – OT 6 - OS 5.2 Renforcer les fonctionnalités des espaces protégés par une gestion adaptée

Action 5.2.1 « Elaboration et déclinaison opérationnelle pour la mise en œuvre des trames vertes et bleues » (action ITI) :

En 2016, le premier dossier a été programmé. Cette action relève des plans d'actions des ITI. Dans ce cadre, il a été recensé un besoin de 7,6 M€ permettant de consommer 91% de la maquette prévue.

Action 5.2.2 « Soutien au réseau des espaces protégés » :

Il s'agit de la seule action ne relevant pas de l'approche territoriale disposant d'une enveloppe de 8 950 000 €

En 2016, il a été programmé 16 dossiers pour 756 162 € de FEDER, soit une augmentation de la programmation de plus de 50% par rapport à 2015. Au total, 14 % de l'enveloppe prévisionnelle a été

consommé. Les dossiers ont été pré-identifiés grâce aux réunions de concertation Région-Etat (DREAL) permettant ainsi d'avoir une visibilité sur l'ensemble de la période et de garantir la consommation de la maquette.

Situation de la PI 6.d – OT 6 - OS 5.3 Redonner une vocation aux sites urbains pollués de la région

Action 5.3.1 « Redonner une vocation aux sites urbains pollués de la région » (action ITI) :

Le premier dossier relatif à une friche urbaine a été programmé en 2016 pour un montant FEDER de 349 194 €.

Les plans d'actions des ITI recensent une perspective de programmation de 12 dossiers pour un montant FEDER de 3 M€, soit une perspective de 72% de consommation de l'enveloppe dédiée à l'action 5.3.1 (4 700 000€).

Cadre de performance et résultats attendus :

L'indicateur de réalisation relevant du cadre de performance pour l'axe 5 est l' « IC n°23 - Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation ». L'objectif intermédiaire est fixé à 105 066 hectares (85% de la cible intermédiaire : 89 306,10).

Au 31 décembre 2016, les 23 dossiers programmés permettent d'atteindre une valeur prévisionnelle de 147 950,80 hectares et 97 640 hectares en réalisé en enlevant les double comptes surfacique. Ainsi, il peut d'ores et déjà être garanti de l'atteinte du cadre de performance pour 2018.

Même si le cadre de performance est déjà atteint en 2016, la cible intermédiaire ne semble pas sous-dimensionnée car de nombreuses opérations programmées entre 2015 et 2017 vont être à nouveau programmées à partir de 2018 sans pour autant que l'indicateur surfacique soit comptabilisé.

Concernant l'indicateur financier, la valeur établie dans le cadre de performance est de 17 956 530 € de dépenses certifiées sur l'axe 5 (85% de la cible intermédiaire : 15 263 050 €).

Au 31 décembre 2016, il a été programmé pour un total de 5 236 742,58 € de dépenses et il a été certifié 535 140,80 € de dépenses. Malgré la forte programmation en nombre de dossiers sur l'axe 5 (25 opérations), le rapport financier de ces opérations est relativement faible (coût total moyen : 210 000€/dossier). Ainsi, il semble que l'indicateur financier soit difficilement atteignable au 31 décembre 2018 même si la programmation des opérations relevant de l'approche territoriale va s'intensifier.

Axe prioritaire	6 - Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination
-----------------	--

L'axe 6 « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » relève intégralement de l'approche territoriale et est doté d'une enveloppe financière de 29 450 000€ de FEDER.

Le démarrage de la programmation sur l'axe 6 a pu être effectif après la finalisation des plans d'actions ITI dans le cadre de l'approche territoriale.

Ainsi, au 31 décembre 2016, 3 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 669 492 €, soit 2,27% de consommation de la maquette.

A ce stade d'avancement du programme, 15 dossiers ont été déposés sur l'axe 6 pour un montant de 4

950841 €. De plus, les demandes FEDER recensées auprès des iTi urbains permettent d'établir une perspective de programmation à hauteur de 99% de l'enveloppe prévisionnelle.

Un suivi spécifique est réalisé dans le cadre de l'approche territoriale (dialogue de gestion avec les chefs de file ITI et comité d'animation spécifique) afin de garantir la consommation de la maquette.

Cadre de performance et résultats attendus :

L'indicateur de réalisation « CO39 - Bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines » a été retenu pour relever du cadre de performance au titre de l'axe 6. L'objectif intermédiaire est fixé à 620 925 m² de bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines (85% de la cible intermédiaire : 17 786). A ce stade de la programmation, les données prévisionnelles s'élèvent à 2 340 m² et aucune opération n'est à ce jour physiquement achevée.

Grâce à une réorganisation du service FEDER, un agent sera à présent totalement dédié à l'instruction des dossiers relevant de l'axe 6. La programmation de ces dossiers va pouvoir s'intensifier afin d'atteindre le cadre de performance.

Concernant l'indicateur financier, la cible fixée pour le montant de dépenses certifiées s'élève à 17 956 530 € (85% de la cible intermédiaire : 15 263 050€). Il a été programmé pour 2 024 680,19 € de dépenses. Une intensification de la programmation sera menée pour se rapprocher de la cible financière fixée.

Axe prioritaire

7 - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie

L'axe 7 « Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie » connaît une programmation dynamique avec un taux de 83,44 %, soit un volume de crédits européens de 61,88 M€. Ainsi au 31 décembre 2016, 47 dossiers ont été programmés, soit 31 % d'augmentation par rapport à 2015 qui concerne notamment la PI 10.3.

Ce bon niveau masque toutefois une hétérogénéité de la programmation entre priorités d'investissement et entre objectifs spécifiques.

Situation de la PI 10.2 – OS 71 et 72 - Dynamiser la programmation pour l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur

Un seul dossier a été programmé en 2016 pour un montant FSE de 443 100 € sur trois années soit 9,8% de la dotation. Pour dynamiser la programmation, des actions de sensibilisation auprès des acteurs continuent à être réalisées au travers d'un appel à manifestation d'intérêt. Le niveau de programmation sur ces deux OS devrait augmenter dans les mois à venir. Un nouvel acteur CNEAP, chef de file de lycées agricoles privés est déjà identifié pour des actions sur les deux OS qui vont démarrer à la rentrée 2017. A ce jour, il n'a pas été réalisé de CSF ni aucune remontée de données sur les indicateurs.

Situation de la PI 10.3 – OS 73 et 74 - Réguler la programmation

Il s'agit de la programmation la plus importante avec 44 dossiers, soit 31% d'augmentation par rapport à 2015 (15 dossiers). Le volume de crédits représente 60,68 M€ de crédits programmés, soit 81,81 % de l'axe.

OS 7.3.1 « Actions de formations professionnelles qualifiantes à destination des publics les moins qualifiés ou les plus éloignés de l'emploi »

Ce dispositif est fortement sollicité et est en sur-programmation, avec deux importants dossiers « Je me qualifie – JMQ » portant sur un total de 45,63 M€ pour la qualification des demandeurs d'emplois sur 2015-2018, soit 109,68% de la maquette réservée à cette action. Plus de 800 sessions de formation répondant aux besoins des entreprises du territoire sont mises en place pour l'obtention d'une qualification.

72 visites sur place ont été réalisées à ce jour, sur la centaine envisagée d'ici fin juin 2017. Toutes les structures seront visitées.

S'agissant des indicateurs financiers, 5 contrôles de service fait ont été réalisés pour un montant total de 889 509 € de dépenses et 444 754,51 € de FSE. Les bilans commencent à remonter, les chiffres 2017 seront plus significatifs.

Les informations relatives aux indicateurs commencent également à remonter de la part des bénéficiaires concernés.

Sur la base des 5 CSF et après vérification de l'éligibilité du public et du contrôle de la complétude des indicateurs issus de requêtes, 110 stagiaires demandeurs d'emploi (1/3 de femmes) sont valorisés dans le RAMO au titre de 2014. 21,8% ont moins de 25 ans et 38% ont un niveau inférieur à V.

Le dispositif répond aux objectifs puisque 90% des stagiaires ont obtenu une qualification (taux supérieur de 7 points pour les femmes) et 43,6% sont en situation d'emploi en sortie immédiate.

Les données brutes indiquent que sur les 12 065 stagiaires entrés en formation entre 2014 et 2016, 98,61% sont chômeurs, 34% ont moins de 25 ans, 33,48 % sont des femmes, et 30,22% ont un niveau inférieur à V. Les indicateurs communs de résultats immédiats affichent un taux d'obtention d'une qualification de 51,45% et 22,3% en situation d'emploi à la sortie.

Cadre de performance et résultats attendus

L'indicateur relevant du cadre de performance correspond au nombre de participants chômeurs. A ce jour, le taux de réalisation de la cible est de 4,20%. Les données brutes (12 065) de 2014 à 2016, laissent augurer l'atteinte de la cible intermédiaire (2 618 en 2018) et finale (11 500).

OS 7.3.2 « Actions de développement de la qualité de l'apprentissage »

37 dossiers ont été programmés depuis 2015 pour un montant total de 9,43 M€ de FSE, soit la moitié de la maquette réservée à cette action. La régulation de la programmation suite à l'appel à projets, devrait concentrer le FSE sur des CFA ayant des projets répondant au mieux aux objectifs du PO et ayant plus de capacité pour gérer ce fonds.

10 visites sur place ont été réalisées.

S'agissant des indicateurs financiers, 2 contrôles de service fait ont été réalisés pour un montant total de 251 237,81 € de dépenses et 125 618,91 € de FSE.

La valeur cible intermédiaire 2018 pour l'indicateur de réalisation, de 30 établissements est atteinte.

27 100 apprentis et pré-apprentis ont été accueillis au sein des 52 CFA ligériens en 2015. 27,53% sont des femmes.

En termes de résultat, le taux d'obtention d'une qualification pour 2015 est de 84,64% valeur macro (+ 9,64 points au-dessus de la cible attendue).

Les chiffres 2016 ne sont pas encore disponibles.

OS 7.4.1 « Actions d'orientation, de remise à niveau, de pré-qualification, de qualification et de préparation à la sortie pour les personnes sous-main de justice »

3 dossiers ont été programmés pour 2,63 M€ pour la formation de 1 834 détenus, au-delà de la cible de 2018. La maquette est quasi programmée (93,89%).

Ce dispositif s'adresse à six établissements pénitentiaires ligériens qui ont tous fait l'objet d'une visite sur place. Sur la base du CSF certifié et après contrôle de la complétude des indicateurs, 358 stagiaires détenus hommes sont valorisés dans le RAMO en 2014.

Les formations sont souvent ciblées en fonction de l'établissement. Il s'agit d'actions de pré-qualifications, de qualification ou de découverte des métiers dont l'objectif est de préparer à la sortie et d'éviter la récidive. Peu de ces formations donnent lieu à une certification, ce qui minore ce taux sur la PI 10.3 pour le public masculin. Seuls 17,32 % ont obtenu une certification.

Pour ce public dit « défavorisé », la récolte des indicateurs est plus délicate avec des données sensibles. 78,18% d'entre eux ont moins de 25 ans, 2,51% ont plus de 54 ans, 92,7% ont un niveau CITE 1 et 2, et 7 sont en situation d'illettrisme (donnée non valorisée dans le RAMO car CITE 0).

Concernant les indicateurs de résultats spécifiques 128 projets ont été validés, soit 37,75 %, plus de 6,8 points de la valeur de référence.

S'agissant des indicateurs financiers, un contrôle de service fait a été réalisé pour un total de dépenses de 985 370,89 € et 492 685,45 € de FSE, soit 17,60 % de la maquette financière réservée à cette action.

OS 7.4.2 « Actions d'acquisition de compétences clés pour les personnes en situation d'illettrisme ou qui présentent des difficultés dans la maîtrise des compétences clés »

Ce dispositif « JADCC » est fortement sollicité et est en sur-programmation, avec trois dossiers programmés portant sur un total de 3 M€ sur la période 2014-2017, soit 109,68 % de la maquette réservée à cette action.

25 visites sur place sont programmées d'ici fin août 2017.

Il n'y a pas encore eu de CSF sur ce dispositif. En conséquence pas de données à valoriser dans le RAMO. Les informations relatives aux indicateurs commencent à remonter de la part des bénéficiaires concernés.

Toutefois, sur la base des données brutes issues de requêtes, ce sont 6 814 stagiaires qui ont suivi les formations en 2015 et 2016. 38,39% ont un niveau inférieur à V. 42,47% sont des femmes. 33,27% sont en situation d'emploi à l'issue des formations.

Cadre de performance et résultats attendus

L'indicateur relevant du cadre de performance correspond au nombre de participants dits « défavorisés ». Les données brutes, laissent augurer l'atteinte de la cible intermédiaire (2 682) et finale (10 400).

Situation de la PI 10.4 – Poursuivre et dynamiser la programmation des OS 75 et 76

La programmation est satisfaisante pour 758 660 €, soit 18,97 % de la maquette PI. Mais elle a besoin d'être dynamisée sur l'OS 76.

OS 7.5 « Mise en place d'un service public régional de l'orientation - SPRO »

Ce dispositif a pour objectif de professionnaliser les acteurs du SPRO, de développer des outils partagés et des méthodes innovantes d'information, de développer la connaissance et la promotion du réseau vers les formations et les métiers.

Un dossier a été programmé pour 642 579 € de FSE en faveur du CARIF-OREF, soit 42,83% de l'OS.

S'agissant des indicateurs financiers, un CSF portant sur un bilan intermédiaire 2015 a été réalisé pour un total de dépenses de 355 428,53 € et 177 714,26 € de FSE.

Les indicateurs sont à l'entité. S'agissant des indicateurs de réalisation spécifiques 2,97 ETP sont valorisés dans le RAMO, soit 74,25% de la cible 2018. Ce bon chiffre laisse augurer l'atteinte de la cible au bilan final. En termes d'indicateurs de résultat 5,11 ETP ont participé aux journées de professionnalisation, soit 13,27% de la cible. Enfin, 675 000 connexions aux outils sont recensées, soit 13,13% de la cible 2023.

OS 7.6 « Actions innovantes pour les femmes et les seniors de + de 50 ans »

Ce dispositif a pour ambition d'augmenter le nombre d'adultes seniors ou femmes s'orientant vers des actions de formation par des actions innovantes en amont des systèmes de formation.

Un dossier a été programmé pour 116 081 € de FSE en faveur du CNAM pour l'orientation de 5 388 femmes et seniors, soit 4,64 % de l'OS.

Il n'y a pas eu de remontée d'indicateurs en 2016. Un CSF sur la base d'un bilan intermédiaire est en cours. 1 047 personnes ont été retenues éligibles.

L'appel à manifestation d'intérêt lancé en avril 2017 en deux vagues doit permettre de développer des actions nouvelles pour toucher ces publics cibles et atteindre les objectifs de 17 199 adultes orientés et conseillés (indicateurs de réalisation) et 1 474 adultes orientés vers des formations (indicateurs de résultat).

Indicateurs financiers du cadre de performance de l'axe 7

9 contrôles de service fait (pour 5 opérations) ont été validés par l'autorité de certification pour un montant de dépenses totales de 2,48 M€ et 1,24 M€ de FSE.

Le taux de réalisation de la cible 2018 (37,400 M€) sur les dépenses certifiées est de 6,64%. Une montée en puissance des CSF est prévue en 2017.

Les perspectives de montant de dépenses certifiées fin 2018 sont de 40 M€ pour un taux de réalisation de 107%.

Axe prioritaire

8 - Assistance technique FEDER

L'assistance technique FEDER est dotée d'une enveloppe financière de 8 398 728 €

Les crédits d'assistance technique FEDER sont destinés à assurer les dépenses suivantes :

- la rémunération des personnels impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, la certification, le contrôle, le suivi et l'évaluation du FEDER, le règlement des plaintes, ainsi que la publicité et la communication ;
- les actions de professionnalisation, de formation et d'information des personnels ;
- les frais de fonctionnement divers ;
- la conception et l'exploitation de systèmes électroniques d'échanges de données en complémentarité des outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc.) ;
- les actions d'animation spécifiques visant à favoriser la mise en œuvre transparente du programme (appels à projets, consultations, etc.) et l'émergence de projets en faisant connaître les opportunités de cofinancement aux bénéficiaires potentiels et en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection ;
- l'organisation et le fonctionnement des différents comités, l'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...);
- les dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes ;
- les expertises externes en matière d'instruction, de gestion et de contrôle : missions d'appui à l'instruction et à la gestion, externalisation des différents contrôles réglementaires (contrôles de service fait, visites sur place, contrôles qualité gestion, contrôles d'opérations, etc.) ;
- les dépenses liées à la publicité et à la communication du programme opérationnel et des projets cofinancés auprès des bénéficiaires, des partenaires et du grand public mais également de l'action de l'Union européenne (ex : création d'un site internet, kits de communication, panneaux, etc.) ;
- la participation aux actions mises en œuvre dans le cadre du réseau de développement urbain (article 9 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi) ;
- les actions de mise en réseau pour l'échange d'expériences entre villes européennes ;
- les dépenses liées à la mobilisation d'autres programmes d'actions communautaires (notamment Horizon 2020, PCI, LIFE, etc.).

Pour l'année 2016, 2 dossiers d'assistance technique FEDER ont été déposés et feront l'objet d'une programmation en 2017.

Axe prioritaire

9 - Assistance technique FSE

L'assistance technique FSE est dotée d'une enveloppe financière de 2 542 128 €

Les actions mises en œuvre répondent aux missions prévues à l'article 59 du règlement général 1303/2013 :

- préparation, gestion et suivi : élaboration de documents types pour les opérations, de guides pédagogiques pour les porteurs de projets... ;

- évaluation, information et communication : animation auprès des porteurs pour la collecte des données liées aux participants et aux actions, journées de

sensibilisation des porteurs de projets, actions de communication pour présenter les projets et promouvoir les financements européens ;

- plaintes, contrôles et audits : élaboration de plans de contrôles et mise en œuvre ;
- réduction charges administratives pour les bénéficiaires : élaboration de guides pédagogiques pour les porteurs, mise en place d'un portail dématérialisé.

Les crédits d'assistance technique FSE sont destinés à assurer les dépenses suivantes dès lors qu'elles correspondent aux missions énumérées dans l'article 59 du règlement 1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et notamment :

- la rémunération des personnels impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, la certification, le contrôle, le suivi et l'évaluation du FSE, le règlement des plaintes, ainsi que la publicité et la communication ;
- les actions de professionnalisation, de formation et d'information des personnels ;
- les frais de fonctionnement divers ;
- la conception et l'exploitation de systèmes électroniques d'échanges de données en complémentarité des outils développés au niveau national (interfaces, modules complémentaires, etc.) ;
- les actions d'animation spécifiques visant à favoriser la mise en œuvre transparente du programme (appels à projets, consultations, etc.) et l'émergence de projets en faisant connaître les opportunités de cofinancement aux bénéficiaires potentiels et en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection ;
- l'organisation et le fonctionnement des différents comités, l'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques...) ;
- les dépenses liées au suivi et à l'évaluation du programme comprenant notamment le recours à des prestataires externes ;
- les expertises externes en matière d'instruction, de gestion et de contrôle : missions d'appui à l'instruction et à la gestion, externalisation des différents contrôles réglementaires (contrôles de service fait, visites sur place, contrôles qualité gestion, contrôles d'opérations, etc.) ;
- les dépenses liées à la publicité et à la communication du programme opérationnel et des projets cofinancés auprès des bénéficiaires, des partenaires et du grand public mais également de l'action de l'Union européenne (ex : création d'un site internet, kits de communication, panneaux, etc.) ;
- les dépenses liées à la mobilisation d'autres programmes d'actions communautaires.

Pour l'année 2016, 1 dossier d'assistance technique FSE a été programmé.

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La prise en compte du principe de **l'égalité entre les femmes et les hommes** est un axe fort des politiques européennes.

Une présentation par la Directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité au Comité régional d'animation du 17 novembre 2016 des mesures spécifiques pour l'égalité femmes/hommes a été réalisée.

Chaque porteur de projet doit renseigner une grille d'analyse des principes horizontaux lors d'une demande de subvention FEDER/FSE. Les indicateurs de suivi des participants sur les actions soutenues par le FSE permettent de s'assurer de la prise en compte de ce principe. Les visites sur place permettent également de le vérifier.

S'agissant des données valorisées dans le RAMO sur les dispositifs de formation professionnelle, 37 femmes sur 110, soit 33,6%, étaient représentées dans les actions du JMQ. Ce chiffre est quasi stable sur les extractions brutes. 94,59% ont obtenu une certification. 14 étaient en situation d'emploi à l'issue de la formation.

Sur le JADCC, sur la base des requêtes brutes, 4 375 femmes sont entrées en formation entre 2015 et 2016, soit 64,20% des stagiaires.

S'agissant du dispositif apprentissage, 27,53% apprenties et pré-apprenties ont été accueillies dans les 52 CFA ligériens en 2015 (données macro). Les diplômés de niveau II concentrent le plus grand effectif féminin.

Pour proposer une diversification des filières, des CFA mettent en place des actions spécifiques d'accueil de ce public dans les métiers du bâtiment ou de la filière technologique. Il peut s'agir d'aménagements de locaux, de valorisation de la présence d'apprenties.

Enfin l'OS 6 est particulièrement ciblée sur les femmes. A ce titre, le projet du CNAM permet à ce public de bénéficier d'ateliers d'accompagnement pour la définition de leur projet professionnel. Il est prévu d'accompagner et d'orienter 3 664 femmes et seniors sur cette action.

Concernant le principe de **l'égalité des chances et de la non-discrimination**, peu d'indicateurs « handicapés » remontent puisqu'il s'agit de données sensibles. 4 ont été valorisés dans le RAMO (2H/2F) sur le dispositif JMQ.

Lors des visites sur place il s'avère que beaucoup de structures adaptent leur environnement, les outils de travail (quand le métier le permet), et dispose d'un référent « handicap ».

Ainsi pour garantir un suivi personnalisé du stagiaire handicapé et permettre son intégration dans le dispositif de formation en CFA et en entreprise, le Pôle formation des industries technologiques des Pays de la Loire – AFPI, a nommé un référent handicap sur ses quatre sites et un référent régional. Un travail est organisé avec l'AGEFIPH, des professionnels du handicap et les services académiques pour assurer son accueil.

Enfin, on peut citer CAP emploi, réseau d'accompagnement des personnes handicapées vers la formation et l'emploi. Il est acteur du déploiement et de l'opérationnalisation du SPRO auprès du CARIF-OREF des Pays de la Loire.

Enfin, si le chômage ligérien affiche toujours une valeur inférieure au taux national (-1,2%), et touche davantage les jeunes, les moins qualifiés et s'accroît avec l'âge, on ne peut que se réjouir du net repli en 2016 (0,6 point sur un an, plus forte baisse depuis 2010). Ce bon chiffre est à corréliser avec le taux de 43,6 % des personnes exerçant un emploi au terme de leur participation dans les données RAMO au titre du JMQ.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

La prise en compte du **développement durable** est un critère de sélection établi dans le Document de mise en œuvre (DOMO) du FEDER et suivi également au FSE.

Tout projet doit préciser les actions menées concernant le développement durable. A ce titre, l'autorité de gestion a élaboré un questionnaire spécifique afin d'aider les porteurs de projet à préciser les spécificités de l'opération en lien avec le développement durable.

A titre d'exemple, le porteur doit indiquer et illustrer :

- s'il mène des actions pour la réduction des effets négatifs sur l'environnement (projet relatif au numérique, projet d'aménagement du territoire...);
- si le projet se situe dans un périmètre réglementaire de protection de l'environnement;
- si dans le cadre des spécialisations intelligentes (axe 1), le projet de recherche s'oriente vers la création de produits pouvant réduire les effets négatifs sur l'environnement.

Les mesures innovantes relatives au développement durable sont principalement menées dans le cadre des opérations relevant des axes 1, 4 et 5.

® exemple de projets particulièrement exemplaires au regard du développement durable :

- DéfiuALG - Algosolis : équipements scientifiques d'un démonstrateur R&D dans le domaine des biotechnologies dédié à la production et à l'exploitation des microalgues (Saint-Nazaire);
- 22 dossiers de réhabilitation thermique de logements sociaux;
- 23 dossiers relatifs à l'animation et à la protection d'espaces naturels protégés

Pour l'axe 7, la prise en compte de cette priorité est moins prégnante. Elle est néanmoins intégrée dans le cahier des charges des actions de formation. Par ailleurs, les métiers préparés dans les CFA agricoles sont en lien direct avec les problématiques environnementales et nécessitent la prise en compte de cette dimension au-delà de la sensibilisation. Ainsi, le CFA Rieffel (44) accompagne des apprentis sur des projets spécifiques autour des principes du développement durable avec un animateur à temps plein.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
4	5 541 302,56	7,53%
5	647 946,52	2,20%
Total	6 189 249,08	1,63%

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

1. Accompagnement des bénéficiaires au montage de dossier

Animation et aide au montage du dossier de demande de subvention sont assurées par les services gestionnaires qui conseillent les porteurs de projets potentiels sur la présentation du contenu de l'opération au titre des objectifs spécifiques du PO, le montage financier du dossier, les cibles des indicateurs.

Une communication est assurée sur le site Internet de la Région permettant aux porteurs de projet de

recupérer l'information de 1er niveau sur les règles de gestion et procédures des fonds. Il est possible de télécharger de nombreux documents : guides pédagogiques pour accompagner les porteurs ou bénéficiaires adaptés aux différents fonds ou selon les dispositifs (guides pédagogiques pour l'apprentissage ou pour l'accès et la réussite à l'enseignement supérieur pour le FSE, guide du porteur ou guide du bénéficiaire pour le FEDER, guide pour communiquer plurifonds...).

Une information de 2ème niveau, plus approfondie, est fournie à travers différentes actions d'animation :

- des ateliers techniques réalisés auprès de certains bénéficiaires du FSE pour leur expliquer comment compléter un dossier de demande de subvention ou une demande de paiement et présenter les règles de gestion ou les justificatifs attendus.
- des séminaires techniques par types de bénéficiaires réalisés pour informer sur les financements FEDER ou FSE.
- un extranet FSE mis en place pour les bénéficiaires afin de pouvoir télécharger de nombreux documents d'information ou des modèles de documents.
- des réunions techniques dédiées aux ITI réalisées : comités régionaux d'animation avec l'ensemble des ITI, des dialogues de gestion (bilatérales entre le service FEDER et les ITI).

2. Actions d'animation avec le partenariat régional

Des formations techniques ont été développées auprès des services instructeurs et des organismes intermédiaires (ITI) sur des points particuliers de gestion des dossiers : commande publique, aides d'Etat, analyse de la capacité financière du porteur, lecture et compréhension des documents RH...

Dans le cadre de la démarche « innovation » au sein de la Région, un panel de porteurs a été sélectionné pour tester le dossier de demande de subvention et s'assurer auprès d'eux de l'ergonomie et de la présentation du document. Les remarques ont été prises en compte pour adapter au mieux le document type.

Dans le cadre de la dématérialisation des échanges avec les bénéficiaires et les partenaires, des extranets ont été élaborés pour diffuser au maximum les documents utiles sur une plateforme dédiée.

De même, le travail effectué en 2016 pour le développement du portail e-synergie se concrétisera en 2017 avec l'ouverture opérationnelle du site dans les Pays de la Loire.

Une concertation régulière entre les trois autorités (AG, AC, AA) est assurée grâce à une réunion trimestrielle des autorités réunissant la Région, l'Etat (DIRECCTE et SGAR), l'AC et l'AA pour échanger sur les contrôles, le calendrier des AF...

Les échanges assurant la coordination entre les programmes régionaux (FEDER, FEADER et FSE) et national (FSE) se déroulent dans le cadre d'un comité technique de coordination plurifonds qui veille au respect des lignes de partage entre les programmes et à la cohérence des règles de gestion appliquées aux bénéficiaires. En fonction, des thématiques abordées, les autorités de certification et d'audit peuvent également être conviées.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

1. Mise en œuvre du plan pluriannuel d'évaluations (PPE) FEDER/FSE

Conformément au calendrier du plan pluriannuel d'évaluations FEDER/FSE, la première évaluation de mise en œuvre sera lancée à partir de 2017. Il s'agit d'une évaluation plurifonds (FEDER/FEADER) sur l'approche territoriale (iTi et LEADER).

Par conséquent, l'année 2016 a été consacrée aux travaux préparatoires pour la réalisation de cette première évaluation et notamment à stabiliser la gouvernance ainsi que la méthodologie de travail à adopter. Ainsi, les travaux préparatoires ont donné lieu à la rédaction du cahier des charges en concertation avec les missions évaluation des services FEDER et FEADER afin de pouvoir lancer cette évaluation au premier semestre 2017.

A partir de 2018, la première évaluation d'impact analysera les effets et impacts du programme sur le tissu économique et la performance des PME du territoire (volet FEDER). Cette évaluation apparaît pertinente à ce stade de la programmation eu égard au niveau de consommation de la maquette sur l'axe 3 dédié à la compétitivité des PME.

2. Perspectives d'adaptation du plan pluriannuel d'évaluations FEDER/FSE

Le PPE, adopté lors du Comité régional de suivi du 7 décembre 2015, décline les ambitions en termes d'évaluation pour le PO FEDER-FSE sur la période de 2014 – 2020. Toutefois, la guidance européenne rappelle que ce document devra être régulièrement actualisé afin de tenir compte de besoins émergents en cours de programmation. Elle rappelle, par ailleurs, que les évaluations prévues au-delà de trois ans ne sont inscrites qu'à titre indicatif.

Aussi et au regard de l'état d'avancement de la programmation, le contenu et le séquençage des travaux situés entre 2019 et 2023 pourront être réexaminés à partir de 2017 en étroite association avec la Commission européenne et le partenariat réunis au sein du CRS.

3. Evaluation de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI)

La réalisation de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente (SRI-SI) a été un exercice préalable à la rédaction du programme opérationnel FEDER 2014-2020.

L'importance de cette stratégie se traduit par l'obligation de compatibilité des projets relevant de l'axe 1 du PO FEDER 2014-2020 « Renforcer la recherche le développement technologique et l'innovation » avec l'une des 6 spécialisations intelligentes retenues dans le cadre de la SRI-SI.

Par ailleurs, dans le cadre de la conditionnalité ex-ante 1.1 relative à la SRI-SI et la mise en place d'un mécanisme de suivi, la Région s'est engagée à réaliser un bilan tous les 2 ans à partir de juin 2016 reprenant :

- un suivi qualitatif et quantitatif des axes transversaux (SI et filières) ;
- un suivi qualitatif et quantitatif de chaque spécialisation intelligente.

Ainsi, la première évaluation a été présentée lors du Comité régional de suivi du 10 juin 2016. A cette occasion, il a été présenté :

- un bilan des différentes spécialisations intelligentes en Pays de la Loire: faits marquants, grands projets structurants et valorisation au titre du FEDER ;
- les événements régionaux, nationaux, et internationaux impliquant des acteurs ligériens dans le cadre de la SRI.

Ce bilan a permis de souligner l'intérêt de concevoir des projets autour des spécialisations intelligentes pour structurer le paysage académique et industriel de la région des Pays de la Loire. A titre d'exemple :

- les projets de Recherche-Formation-Innovation sont à présent structurés autour des SI,
- des projets transversaux entre les SI et les pôles de compétitivité ou clusters (industries maritimes, technologies avancées de production, industries culturelles et créatives, numérique ...) sont en cours de développement ;
- la logique de SI a permis le renforcement de l'interrégionalité via les pôles et clusters avec le lancement en 2015 de l'Université Bretagne-Pays de la Loire.

Enfin, cet exercice évaluatif a également permis de stabiliser les indicateurs de suivi et de déterminer les données à collecter pour assurer le suivi de la SRI-SI.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Conformément à la stratégie de communication, des actions ont été menées sur deux volets :

-communication

-animation.

En termes de communication :

Des autocollants pour les bénéficiaires d'aides FEDER ont été réalisés. Ces supports de publicité sont adressés par les services de la DPEC aux bénéficiaires afin d'illustrer leurs outils de communication (panneaux d'affichage, etc...). Ils sont également appropriés pour les manifestations organisées par les porteurs de projets (inaugurations, etc...). Ils assurent ainsi la visibilité de la Région et de l'Europe.

Par ailleurs, des affiches ont été réalisées par le service FSE à l'intention des bénéficiaires. Il s'agit d'affiches au format A3 (format réglementaire). Ces affiches ont été transmises notamment aux structures qui ont fait l'objet de visite sur place en cours d'exécution ou lors d'ateliers techniques ou séminaires comme les CFA. Elles ont pour objectif d'aider les bénéficiaires dans leurs obligations en matière de publicité sur le financement des fonds européens.

Actuellement, ont été réalisées et/ou transmises :

- 150 affiches auprès des organismes de formation qui organisent des sessions de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi (dispositif Je me qualifie – 731).
- 340 affiches auprès des centres de formations d'apprentis lors des ateliers techniques ou séminaire (dispositif apprentissage – 732) :
- 5 affiches auprès du CARIF OREF lors de la visite sur place (dispositif relatif au service public régional de l'orientation – 75)
- 5 affiches auprès du CNAM lors de la visite sur place (dispositif relatif à l'orientation amont des femmes et des seniors – dispositif 76).

Lors des visites sur place, les affiches sont retrouvées dans tous les lieux d'accès et de circulation du public, permettant de promouvoir et de diffuser auprès du plus grand nombre l'intervention des FESI pour le soutien à la réalisation de projets concrets dans de nombreux domaines (formation, apprentissage, orientation, développement économique...).

Les brochures créées en 2015 (la plaquette FSE, le guide du porteur et le guide du bénéficiaire FEDER) continuent à être diffusées aux porteurs de projet, bénéficiaires de fonds européens ainsi qu'aux partenaires de la Région (notamment aux Maisons de l'Europe). En 2016, le guide du bénéficiaire FEDER a été systématiquement joint à la convention envoyée au bénéficiaire.

Le guide pour communiquer sur un projet européen a été mis en ligne sur le site internet de la Région, afin d'optimiser l'information des bénéficiaires de fonds européens, notamment quant à leur obligation de publicité.

La brochure « **résumé à l'intention des citoyens du rapport annuel de mise en œuvre 2016 pour les années 2014/2015** » FEDER/FSE a également été mise en ligne.

En 2016, les aides FEDER ont été ajoutées sur le site de la Région des Pays de la Loire ainsi que le « **dossier de demande de paiement de subvention FEDER** » et ses annexes. De plus, les appels à projets FEDER et FSE ont été systématiquement relayés sur le site de la Région.

La liste des bénéficiaires FEDER/FSE (lien qui renvoie au site de l'Etat europe.en.france.gouv.fr) est accessible sur le site portail de la Région.

Quelques documents ont fait l'objet en 2016 d'une mise en accessibilité (pour les personnes malvoyantes). Il s'agit notamment des brochures :

- Les fonds européens en Pays de la Loire,
- Le FSE en Pays de la Loire,
- Le Document de mise en œuvre FEDER (DOMO) remaquetté.

Les kakémonos réalisés en 2015 ont pu être utilisés à plusieurs reprises en 2016 (CRS du 10 juin, CRA du 17 novembre...) et donner ainsi de la visibilité à l'Europe.

Par ailleurs, afin de clarifier le rôle européen de la Région et valoriser l'action de l'Europe et de la Région par des réalisations concrètes, des **conférences de presse avec visites de projets Angers et Chemillé (49) ont été réalisées le 17 novembre 2016**, en présence de représentants de l'Europe, de Vanessa CHARBONNEAU, Vice-présidente déléguée aux affaires européennes et de la presse locale. Deux projets cofinancés par les fonds européens ont fait l'objet d'une visite : l'Université d'Angers (projet DARE – FSE) et l'ITEPMAI à Chemillé (projet FEDER).

Un dossier de presse (focus sur les 2 projets visités + valorisation de 2 projets FEDER, un projet FEADER et un projet FSE en Maine-et-Loire) a ainsi été réalisé et remis aux journalistes. Ces projets ont fait l'objet d'articles dans la presse, permettant également via ce réseau de faire connaître auprès du grand public l'intervention des fonds européens.

En termes d'animation :

Une réunion d'information sur les FESI a eu lieu à la MDE 53 le 15 décembre 2016, à destination d'élus locaux. Il s'agissait de présenter les différents fonds européens, d'expliquer comment bénéficier de ces fonds, et d'apporter des exemples concrets par l'intermédiaire de témoignages de porteurs de projets. A cette occasion, les brochures créées par La Région ont pu être largement diffusées.

Le service FEDER a été sollicité par un incubateur – pôle de compétitivité, bénéficiaire de fonds européens, pour présenter les aides FEDER aux entreprises adhérentes de l'incubateur et encourager les dépôts de dossiers.

Des réunions d'animation spécifiques pour aider au montage de projets ont été également menées pour les opérateurs suivants :

- bailleurs sociaux / USH
- technopoles ;
- animateurs des espaces protégés.

Par ailleurs, le comité régional d'animation dédié à l'approche territoriale iTi (CRA ITI) s'est réuni à deux reprises en 2016 dans le cadre de la finalisation de l'accréditation de la Région en tant qu'autorité de gestion et de l'animation habituelle de la démarche (point d'avancement de la démarche iTi en Pays de la Loire, difficultés, ajustements des dispositifs iTi du document de mise en œuvre en vue du CRS de mars 2017...).

Enfin, il a été organisé des instances régionales de sélection des projets (IRSP) pour la sélection des opérations (4 en 2015, 8 en 2016), des comités régionaux d'animation (CRA) avec les différents acteurs principaux du programme (1 en 2014, 3 en 2015, 3 en 2016), des comités régionaux de suivi (2 en 2014 dont 1 en présentiel, 6 en 2015 dont un en présentiel, 4 en 2016 dont un en présentiel) et 4 appels de fonds (2 AF pour le FEDER (26/10/2016, 2/05/2017) et 2 AF pour le FSE (13/12/2016 et 13/04/2017)).

A l'occasion des réunions du CRA sont abordés l'avancement de tous les programmes européens en Pays de la Loire (2007-2013 & 2014-2020) ainsi que la validation de principes de gestion (jurisprudence) et l'agenda régional de mise en œuvre des fonds.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

La Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens sur 2014-2020, a fait le choix d'une approche territoriale pour la mise en œuvre des fonds dédiée à l'ensemble des territoires de la région en articulant le FEDER (démarche territoriale iTi - investissement territorial intégré pour les territoires urbains) et le FEADER (démarche LEADER pour les territoires périurbains et ruraux).

1. Investissement territorial intégré (iTi)

S'agissant de l'enveloppe FEDER, 63,2 M€ sont consacrés à l'approche territoriale dont 33,8 M€ dédiés à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement (axes 4 et 5) et 29,4 M€ à la solidarité territoriale (axe 6).

Après attribution des enveloppes financières par territoire (Nantes Métropole, Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, Cap Atlantique, Angers Loire Métropole, Communauté d'agglomération du Choletais, Saumur Loire Développement, Le Mans Métropole, Laval Agglomération, La Roche sur Yon Agglomération) lors de la session du Conseil régional du 29 juin 2015, la Région a signé au cours du 2ème semestre 2015 une convention avec chacun des territoires concernés. Ces conventions ont formalisé les missions et engagements de la Région en sa qualité d'autorité de gestion mais également ceux des territoires, désignés comme « organismes intermédiaires non gestionnaires de subvention globale ».

Suite à un dialogue de gestion avec chaque territoire au printemps 2016, un important travail de formalisation de la gouvernance et des modalités de sélection des opérations a été réalisé en lien avec les agglomérations. Ces échanges ont donné lieu au cours du 2ème semestre 2016 à la signature d'avenants aux plans d'actions.

2. Territoires ruraux et péri-urbains

Pour la période 2014-2020, en articulation avec la démarche LEADER cofinancée par le FEADER, le FEDER a vocation à intervenir sur 2 dispositifs ciblés au bénéfice des territoires ruraux et périurbains de la région :

- « Accroître l'utilisation des modes de déplacements doux » (action 451 - enveloppe prévisionnelle de 2 M€) ;
- « Réduire la vulnérabilité des populations et des entreprises face aux inondations et submersions marines » (actions 511 et 5112 - enveloppe prévisionnelle de 4,555 M€).

Afin de procéder au recensement des projets sur les territoires ruraux et périurbains, le principe d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des territoires LEADER a été validé à l'occasion de la consultation écrite du comité régional de suivi du 7 décembre 2015. Dans ce cadre, les Groupes d'action locale (GAL) ont été chargés d'assurer le recensement et l'identification des projets potentiellement éligibles sur leur territoire.

3. Programmation sur l'approche territoriale

L'autorité de gestion réalise des comités régionaux d'animation (CRA) spécifiques aux iTi pour suivre l'avancée des plans d'action, recenser les problématiques relatives à l'approche territoriale et informer les iTi des évolutions dans la gestion du programme.

Lors du dernier CRA iTi du 13 décembre 2016, l'état de la programmation était le suivant :

- 12 dossiers programmés pour un montant UE attribué de 1,911M€ (3 % de la dotation UE totale) ;
- 29 dossiers déposés pour un montant UE demandé de 5,294 M€ (8,3 % de la dotation UE totale) ;
- 136 dossiers identifiés sont en attente de dépôt pour un montant UE prévisionnel de 43,218 M€ (68,3 % de la dotation totale) ;
- un montant résiduel de 12,869 M€ (20,3 % de la dotation totale) sans demande identifiée.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Le POI FEDER bassin de la Loire est doté d'une enveloppe FEDER de 33 M€ sur 7 ans. La Région Centre-Val de Loire en est l'AG au nom des 4 autres Régions du bassin. Il s'inscrit dans la stratégie 2035 pour le bassin de la Loire et s'organise autour de 2 axes interrégionaux :

- Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation (9 M€)
- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel (23 M€).

En 2015 et 2016, la Région des Pays de la Loire a contribué à hauteur de 2,6 M€ à 11 opérations financées par 1,07 M€ de FEDER essentiellement axe 2.

Interreg Europe :

- Projet Clipper** - Chef de file : Région Pays de la Loire

Le projet CLIPPER fait suite aux travaux menés au sein du groupe « Industries maritimes pour la croissance bleue » de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes, animé par la Région PDL, et visant à sensibiliser les institutions européennes au potentiel des industries maritimes en Europe, et à promouvoir une vision positive de ce secteur.

CLIPPER rassemble des partenaires autour de problématiques maritimes communes, pour améliorer le soutien à la compétitivité des PME du secteur et valoriser le potentiel des régions, en lien avec le développement d'une stratégie industrielle européenne maritime.

Le consortium rassemble : Région PDL, CRPM, Ligurie (Italie), Asturies (Espagne), Schleswig-Holstein (Allemagne), Finlande du Sud-Ouest, Split-Dalmatie (Croatie), Fife (Ecosse).

Le projet s'appuiera sur 4 groupes de travail thématiques, mais également sur l'animation d'un groupe d'acteurs locaux liés à la thématique du projet et à ses bénéficiaires finaux (PME, clusters, etc.).

Ces travaux aboutiront au bout de 2 ans ½ à l'élaboration d'un plan d'actions pour chaque partenaire, avec pour objectif de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des PME régionales dans le secteur maritime. Cette feuille de route régionale sera mise en œuvre au cours des 2 années suivantes.

Le budget total du projet s'élève à 1,34 M€, dont 84% de cofinancement FEDER. Le budget pour la Région PDL, FEDER compris, s'élève à 0,31 M€.

- Présentation du projet Bio Régio** porté par l'Association des chambres d'agriculture de l'arc atlantique (AC3A)

L'AC3A est partenaire du projet Interreg Europe Bioregio. Ce projet, adopté en novembre 2016, vise à améliorer les politiques publiques en matière de cycle de vie des projets biodégradables comme la

méthanisation des déchets issus de l'agriculture, les matériaux d'emballage biodégradables, la bioraffinerie ou encore les biocarburants. Il devra permettre l'émergence d'un plan d'actions permettant de mieux prendre en compte ces problématiques dans les politiques publiques ainsi que la dissémination des bonnes pratiques dans ce domaine.

Le consortium est composé de 8 partenaires issus de la Finlande, l'Espagne, la Slovaquie, la Grèce, la Roumanie et la France. Le budget total est de 1,55 m€, pour une durée de 4 ans à partir du 1er/01/2017.

En Pays de la Loire, le projet s'appuiera particulièrement sur la mobilisation d'un groupe d'acteurs locaux. L'évènement de lancement du projet s'est tenu à Lahti, en Finlande, du 24 au 27 avril 2017.

- Interreg Espace Atlantique (104M€) :

Un premier appel à projets est en cours en vue d'une programmation en mai 2017 avec 102 projets admis en phase 2 avec 226 porteurs français (28 ligériens) dont 10 chefs de file (1 ligérien).

Un second appel à projets est prévu à l'automne 2017.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

1. Rappel du contexte de la Stratégie maritime Atlantique

La politique maritime européenne soutient des stratégies de croissance et de développement qui s'appuient sur les atouts des grandes régions maritimes de l'UE, tout en palliant leurs faiblesses. Ce sont des stratégies macro-régionales, de bassin maritime, pilotées par la DG MARE de la Commission européenne.

La Stratégie Atlantique a été adoptée fin 2011 par la Commission, visant à favoriser les coopérations européennes sur des projets liés au maritime. Le Parlement européen l'a approuvée en septembre 2012, sur proposition de l'Eurodéputé Alain CADEC. A ce titre, la Région des Pays de la Loire a contribué activement à l'élaboration de la Stratégie, en répondant notamment à la consultation lancée par la Commission en 2010 et au rapport parlementaire d'Alain CADEC.

La Stratégie ne prévoit pas de financements supplémentaires en vue de sa mise en œuvre. Les actions correspondantes sont financées par des fonds de l'UE existants :

- le programme INTERREG Espace Atlantique : il est doté de 140 M€ de FEDER ;
- le FEAMP (partie gérée directement par la Commission européenne) : appels à projets « Blue careers » et financements d'1 M€ prévus sur 2017 ;
- certaines lignes du programme HORIZON 2020, des PO FEDER régionaux, du programme INTERREG Europe du Nord-Ouest.

2. Contribution du PO FEDER/FSE des Pays de la Loire à la Stratégie maritime Atlantique

Les dispositifs du PO FEDER contribuant à la Stratégie Atlantique sont les suivants :

- Axe 1 - Recherche Innovation centré sur les spécialisations intelligentes (SI), et notamment les SI « Industries Maritimes » et « Technologies avancées de Production » doté de 117,7M€;

- Axe 5 - Préservation de l'environnement et à la prévention des risques doté de 29,45M€
-

a) Labellisation des projets FEDER contribuant à la Stratégie Atlantique

Un label est apposé aux projets qui contribuent aux objectifs et au plan d'action de la Stratégie Atlantique. Ce label est décerné au moment de l'instruction et se traduit par la codification du projet au moyen d'un indicateur spécifique permettant ainsi des requêtes sur ces seuls dossiers labellisés.

La contribution du PO FEDER/FSE PDL à la Stratégie Atlantique n'est pas un critère de sélection des différents dispositifs du programme. Il ne s'agit pas non plus d'un bonus permettant une bonification du taux de financement.

b) Information auprès du partenariat régional et de la Commission européenne sur l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie en PDL au travers des dossiers programmés

Le 7 octobre 2016, à l'occasion de la Commission Arc Atlantique présidée à présent par la Région des Pays de la Loire, il a été mis en avant des projets contribuant à la Stratégie Atlantique. A titre d'exemple :

- Technocampus Océan - Région Pays de la Loire. Coût total : 39 700 000 € / FEDER : 3 661 000 € L'opération a pour objet la réalisation d'une plateforme technologique au service de l'IRT Jules Verne qui sera positionnée sur les technologies navales, océaniques et les énergies marines renouvelables.

Algosolis - Université de Nantes. Coût total : 3 500 000 € / FEDER : 890 000 € L'opération consiste à financer un démonstrateur R&D dans le domaine des biotechnologies dédié à la production et à l'exploitation des microalgues.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priority(s) and objective(s) that the programme is relevant to:

	Priority	Objective
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions or mechanisms used to better link the programme with the Atlantic SBS

A. Are the Sea Basin Strategic coordinators (mainly National Coordinators, Priority Area Coordinators or members, and/or Objective coordinators or members) participating in the Monitoring Committee of the programme?

Oui Non

Nom et fonction

Pauline MELKA correspondante régionale du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

B. In selection criteria, have extra points been attributed to specific measures supporting the ATLSBS?

Oui Non

C. Has the programme invested EU funds in the ATLSBS?

Oui Non

Approximate or exact amount in Euro invested in the ATLSBS::

FEDER	2 027 272,61
FC	
FSE	
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	1 131 011,00
nom de «tous les autres fonds»	Interreg Europe projet Clipper

D. Obtained results in relation to the ATLSBS (n.a. for 2016)

Opérations non terminées et soldées à ce jour.

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'OS 7.6 « *augmenter le nombre d'adultes, seniors ou femmes, s'orientant vers des actions de formation par des actions innovantes en amont des systèmes de formation* » est particulièrement concerné par la thématique d'innovation sociale. Ainsi le dossier porté par le CNAM, programmé à hauteur de 116 081 € en 2015 cible 5 388 femmes et seniors.

La convention prévoit la mise en place de deux actions :

1 – « Information à 360 » pour le public cible qui repose sur deux volets imbriqués, à savoir une pré-orientation à distance formée de trois outils (site internet, réseaux sociaux et baromètre) et une information approfondie en face à face ;

2 – « #pro » pour informer et orienter le public par l'utilisation de différents médias dont une exposition immersive et expérientielle « #2038 » portant sur l'évolution des métiers dans la société. Il s'agit d'un cheminement personnel parsemé de rencontres à partir d'ateliers de créativité, d'ateliers de travaux et de conseils individuels pour élaborer un projet de formation et le projet professionnel.

Le CSF sur la base d'un bilan intermédiaire est en cours. Les données seront valorisées pour le RAMO 2018. Toutefois, au vu de ce bilan 1 047 personnes ont été retenues éligibles sur cette opération.

L'appel à manifestation qui sera lancé dès le mois d'avril 2017 va impulser une dynamique sur ce dispositif.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

L'axe 6 - OT 9 est concentré dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) au sein des ITI. Cap atlantique est la seule agglomération ne présentant pas de projets sur cet axe car elle n'a pas de QPV. La situation de leurs habitants a fait l'objet d'études spécifiques publiées en octobre 2015 et mai 2016 par l'INSEE.

1. Profil des nouveaux quartiers prioritaires

Depuis 2015, la géographie prioritaire est centrée sur les territoires urbains les plus fragilisés. Ils ont été définis principalement en tenant compte de la faiblesse des revenus des habitants.

Dans les Pays de la Loire (PDL), 146 000 personnes habitent dans les QPV, soit 4% de la population régionale. Cette part relativement faible place la région au 18ème rang des régions françaises, loin derrière le Nord-Pas-de-Calais (14 %) et l'Île-de-France (13 %). Cette situation est notamment liée au niveau de pauvreté qui touche moins la région. La part de population habitant dans un QPV est plus élevée à Le Mans Métropole (13%) et à Angers Loire Métropole (11%). Elle est la plus faible à La Roche-sur-Yon Agglomération (5%) et dans la CC du Castelbriantais (4%). Les 3/4 de la population des quartiers habitent dans les 3 plus grandes agglomérations de la région (Nantes, Angers, Le Mans).

2. Une pauvreté marquée dans les QPV

Dans les PDL, 42% de leurs habitants ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté, soit 29 points de plus que dans les unités urbaines. À Nantes et à St-Nazaire, le seuil de pauvreté est inférieur à la moyenne régionale, à la fois dans ces quartiers et dans les unités urbaines. À l'inverse, la situation est dégradée dans les deux cas au Mans et à Laval.

Au total, dans la région, 35% des personnes pauvres des unités urbaines habitent dans les QPV (1 point de plus qu'au niveau national).

3. Formation : une situation plus dégradée

Leur situation est aussi plus fragile en matière de formation : réussite scolaire et niveau de formation y sont

moindres. Dans les QPV, 24% des élèves sont en retard scolaire à leur entrée en 6^e, soit 1 point de plus qu'en France de province alors que les Ligériens sont globalement moins touchés.

Le déficit de formation concerne également l'ensemble de la population : 77% des habitants de 15 ans ou plus des QPV n'ont pas de diplôme ou un diplôme inférieur au BAC, soit 22 points de plus que dans les unités urbaines.

4. Moins de chômage mais des emplois plus précaires qu'au niveau national

Les habitants des QPV rencontrent davantage de difficultés pour accéder à l'emploi : seulement 49% des personnes de 15 à 64 ans travaillent, soit 13 points de moins que dans les unités urbaines. La situation est toutefois plus favorable dans les PDL qu'en France de province.

Ces habitants occupent plus souvent des emplois de courte durée (CDD, intérim, etc.) : 26% contre 16% dans les unités urbaines.

5. Des logements sociaux très concentrés dans les QPV

Le parc des QPV est très majoritairement constitué de logements sociaux. Le nombre de logements loués par des bailleurs sociaux atteint 0,93 par ménage au sein de ces quartiers. Cette présence est nettement plus marquée qu'en France de province (0,76).

Plus de la moitié de l'axe 7 est consacrée aux chômeurs et en particulier aux chômeurs de longue durée. De 2014 à 2016, 12 065 personnes ont bénéficié des actions de formation professionnelle au titre du dispositif JMQ. Sur la base des requêtes brutes, 6 211 ont obtenu une qualification à l'issue de la formation et 2 692 sont en situation d'emploi.

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)
CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé citoyens RAMO2017	Résumé à l'intention des citoyens	26 juin 2017		Ares(2017)4796119	Résumé citoyens RAMO 2017	2 oct. 2017	nguefore

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.